



ACTES DU COLLOQUE

« LES SAVOIR-FAIRE LIÉS AU PARFUM ET À L'ART DE LA CONSTRUCTION
EN PIERRE SÈCHE »

Valorisation croisée et enjeux communs de deux éléments inscrits sur la liste
représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Page 2

DISCOURS OFFICIELS

Page 3

MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE DU LIEN ENTRE LES DEUX ÉLÉMENTS

Page 14

TABLE RONDE 1 : DEUX PATRIMOINES IMMATÉRIELS AYANT FAÇONNÉ LE PAYSAGE DU TERRITOIRE

Page 22

TABLE RONDE 2 : LA CULTURE DES PLANTES À PARFUM SUR RESTANQUES

Page 32

TABLE RONDE 3 : ÉCHANGES SUR LES DEUX FILIÈRES : PROFESSIONNALISATION, PÉNIBILITÉ, FORMATION ET FINANCEMENTS

Page 40

CONFÉRENCES À LA VILLA ALEXANDRINE - VENCE

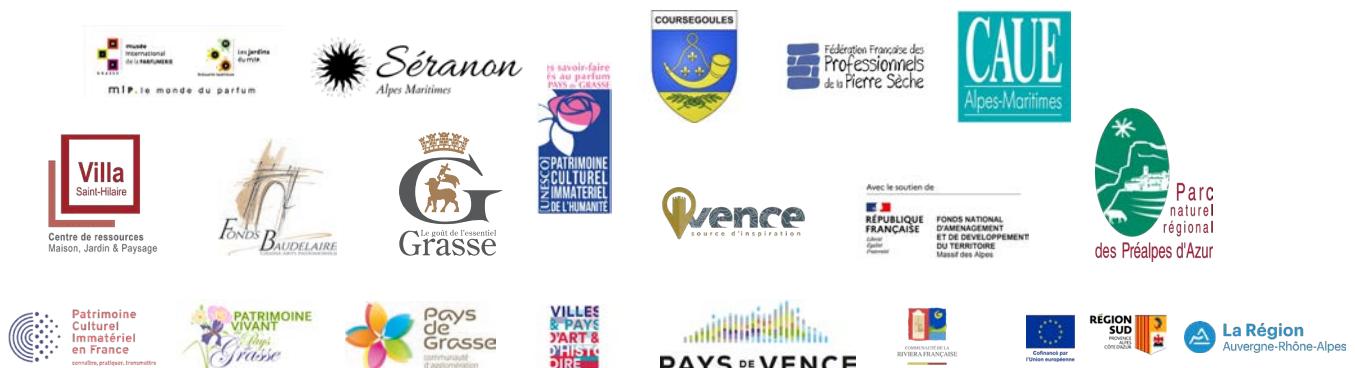
Page 50

LES RENDEZ-VOUS DU PARC : VISITE - SÉRANON

Page 69

PROGRAMME DES JOURNÉES «DE LA PIERRE AU PARFUM»

Page 71



INTRODUCTION

Le colloque « Les savoir-faire liés au parfum et à l'art de la construction en pierre sèche, valorisation croisée et enjeux communs de deux éléments inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité » s'est déroulé dans le cadre des Journées « De la pierre au parfum », les 7, 8 et 9 mars 2025 en Pays de Grasse, Pays de Vence et Parc des Préalpes d'Azur.

Le 28 novembre 2018, « les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse » et « l'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » ont été reconnus au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Deux patrimoines qui partagent, dans notre région, une histoire commune.

Pour vivre et se nourrir, les hommes ont façonné les pentes maralpines en terrasses cultivables avec ce qu'ils avaient sous la main : des pierres. Avec le développement de la parfumerie, de nombreuses terrasses ont été utilisées pour la culture des bigaradiers, des violettes, des roses...

Ainsi, la culture des plantes à parfum tisse un lien profond entre la maîtrise de la construction en pierre sèche et l'art de la parfumerie.

Les 7, 8 et 9 mars 2025, les journées « De la pierre au parfum » ont été l'occasion de valoriser ces deux pratiques qui reflètent un équilibre harmonieux entre l'homme et son territoire.

DISCOURS OFFICIELS

Jérôme Viaud - Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, Vice-président du Département des Alpes-Maritimes et Président de l'association « [Patrimoine Vivant du Pays de Grasse](#) »

Martin Muriot - Murailler, Président de la Fédération Française des Professionnels de la Pierre sèche

Éric Mèle - Maire de Gourdon, Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Jean-Pierre Leleux - Maire honoraire de Grasse, Ancien sénateur des Alpes Maritimes et Président d'honneur de l'association « Patrimoine Vivant du Pays de Grasse »

Sébastien Balestrieri - Consultant en ingénierie culturelle, Guide-conférencier, Chargé de mission Médiation et Communication pour la [FFPPS](#)

Discours de Jérôme Viaud

Éric MÈLE, Président du PNR Préalpes d'Azur

Martin MURIOT, Président de la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche

Jean-Pierre Leleux, Président honoraire Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse,

Nicolas Doyen, adjoint ville de grasse, délégué à la culture et au patrimoine

Mesdames, Messieurs les élus

Chers partenaires

Mesdames, Messieurs,

Le colloque « De la Pierre au Parfum » met en lumière deux savoir-faire d'exception qui forgent l'identité de notre territoire : la pierre sèche et la culture du parfum. Inscrits au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO en 2018, ces deux pratiques incarnent notre engagement à préserver cet héritage unique, au cœur de notre histoire et de notre culture.

Ce colloque est une belle occasion de souligner la singularité de notre patrimoine, ainsi que l'importance de la collaboration entre les acteurs locaux pour le protéger et le faire vivre. Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, partenaire de longue date, joue un rôle central dans cette démarche. Grâce à son travail, nos communes se fédèrent autour d'un objectif commun : renforcer la cohésion territoriale tout en valorisant ce qui fait la richesse et l'originalité de notre territoire.

Ce colloque, initié par le PNR en collaboration avec la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche, témoigne de l'engagement de tous pour la transmission et la promotion de ces techniques ancestrales.

L'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Ville de Grasse se sont jointes à cette initiative, convaincues de la nécessité de relier ces deux éléments indissociables.

Leur inscription simultanée au Patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'UNESCO en 2018 en est la plus belle illustration. Ce rapprochement trouve tout son sens dans nos paysages, où les champs de fleurs côtoient les restanques, ces murs de pierre sèche qui structurent notre patrimoine agricole et participent à l'identité même de notre territoire.

Ce colloque met en évidence le lien intime qui unit la pierre et le parfum, tout en soulignant l'importance de ces savoir-faire complémentaires. La transmission de ces pratiques aux générations futures et à tous les publics est essentielle. Cela fait d'ailleurs écho à l'un des principes fondateurs de la Convention de 2003 de l'UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel, qui appelle à leur sauvegarde.

C'est dans cet esprit que l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse (APVPG), rassemblant cultivateurs, parfumeurs, experts des matières premières, historiens, scientifiques, institutions et grand public, œuvre à la pérennisation de ces pratiques.

De nombreuses initiatives ont déjà été mises en place pour préserver et promouvoir notre patrimoine. Parmi elles, la mesure de sauvegarde « les chemins parfumés » récemment lancée. Ce projet collaboratif, coordonné par le Comité de suivi de mesures de sauvegarde, animé par Nicolas Doyen et porté par l'Office de tourisme du Pays de Grasse en lien avec les acteurs touristiques du Pays de Grasse, propose une immersion dans le monde du parfum à travers des ateliers pédagogiques, ou des visites exclusives. Ce projet permet de sensibiliser un public toujours plus large, tant local, que national voire international. Je vous invite d'ailleurs à consulter le site de l'office du tourisme pour découvrir cette offre inédite.

Je suis particulièrement heureux que ce colloque se tienne au Musée International de la Parfumerie, mémoire vivante de notre patrimoine historique et culturel. Le MIP constitue un héritage précieux pour nous, Grassois et habitants du Pays de Grasse, que nous avons la responsabilité de transmettre aux générations futures, et de faire connaître à tous.

Je profite de cette occasion pour vous annoncer que notre prochain colloque annuel, « Savoir-faire Parfum », se tiendra le 28 novembre 2025, date anniversaire de notre inscription à l'UNESCO. Cet événement sera l'occasion de poursuivre nos réflexions et nos actions pour protéger et promouvoir ce patrimoine d'exception.

Le dossier de candidature que nous avons porté avec l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse et que vous avez porté avec la Fédération Française de la Pierre Sèche, met en lumière ces savoir-faire multiséculaires, témoins d'une richesse historique, culturelle, mais aussi économique et sociale. L'État, Les collectivités locales, et les communautés locales se sont mobilisés pour mener à bien cette inscription et poursuivre cette dynamique de sauvegarde.

Ce colloque, « De la Pierre au Parfum », illustre la capacité de nos territoires à collaborer, innover et transmettre un héritage qui rayonne bien au-delà de nos frontières. Il affirme notre engagement pour un patrimoine vivant, ancré dans son époque et tourné vers l'avenir.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes qui ont contribué à la réussite de ce colloque : les équipes du Parc Naturel Régional et de la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche, de la Ville de Grasse, du Pays de Vence, de la CAPG, ainsi que l'équipe du Musée International de la Parfumerie qui nous accueille aujourd'hui. Un immense merci également à tous les acteurs et animateurs des tables rondes, dont les échanges enrichissants nous permettent d'aller toujours plus loin dans cette démarche collective.

Que ce colloque continue à nourrir la passion et la fierté que nous avons pour notre territoire et à renforcer les liens entre celles et ceux qui, au quotidien, font vivre ce patrimoine exceptionnel.

Discours de Martin Muriot

L'utilisation de la pierre sèche commence au néolithique avec la sédentarisation des hommes et la naissance de l'agriculture. Au fil du temps, les habitants ont su valoriser des terrains pentus et pauvres en terre en réalisant des restanques soutenues par des murs de pierre sèche comme ici dans le Pays de Grasse pour les plantes à parfum et comme chez moi en Bourgogne pour la vigne. Ces murs de pierre sèche structurent des paysages typiques et jouent un rôle crucial pour l'environnement en luttant contre l'érosion des sols.

La Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche (FFPPS) regroupe des acteurs de la filière allant du carriére aux enseignants-chercheurs en génie civile, en passant par des muraillers et des muraillères, des collectivités, des structures d'insertion, des prescripteurs comme des architectes, des paysagistes et bureaux d'études.

L'objectif de la FFPPS est de développer la filière à travers différents axes. Cette filière professionnelle est relativement jeune, environ un quart de siècle. Elle est née du constat que les ouvrages anciens échappaient aux connaissances des prescripteurs et au savoir-faire des bâtisseurs. Il a donc fallu recueillir ce savoir-faire auprès des artisans et le valider scientifiquement par les enseignants-chercheurs pour en faire un système constructif contemporain répondant aux normes de la construction tant pour la restauration d'ouvrages anciens que pour la construction de nouveaux ouvrages. Ce travail de recherche est toujours en cours.

La technique pierre sèche n'est pas circonscrite à ce seul patrimoine, mais elle peut également répondre aux besoins des territoires en terme d'infrastructures (ouvrages du génie civil, aménagements paysagers, etc.).

C'est une solution bas carbone, car il n'y a pas de ciment ni de métal et l'on favorise toujours les pierres locales et de réemploi. Les murs de pierre sèche sont des microbiotopes et permettent de lutter contre l'érosion des sols. Restaurer les terrasses de culture permet de fractionner le ruissellement de l'eau pour qu'elle s'infiltre en profondeur et permet d'éviter qu'elle ne dévale la pente pour finir en bas dans la vallée, provoquant des inondations. Le mur en pierre sèche est une des solutions pour lutter contre les zones à risque et les catastrophes naturelles.

Un grand merci aux partenaires : le PNR des Préalpes d'Azur, le Pays de Grasse, la commune de Grasse et la commune de Vence, ainsi qu'à l'association Patrimoine Vivant, pour l'organisation de ces trois journées de colloque.

Je voulais terminer avec cette idée de la beauté : la beauté des murs, la beauté du parfum et à travers l'esthétique et l'odeur qui nous apportent un réconfort, un sentiment de sécurité intérieure pour répondre aux actualités anxiogènes. La technique de la pierre sèche véhicule des valeurs fortes et répond aux enjeux de notre société. Elle mérite donc largement tout l'intérêt et le développement que l'on peut y consacrer.

Discours d'Eric Mèle

Le Pays de Grasse est un très grand territoire. Si l'on se réfère aux courtiers qui allaient chercher les fleurs partout dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et le Var, tout ce qui était lié à la fleur était lié au Pays de Grasse. Ainsi, lorsque nous parlons du Pays de Grasse, nous ne parlons pas seulement de Grasse, de Saint-Vallier-de-Thiey ou de Gourdon, mais d'un territoire immense. Le Pays de Grasse s'étend du bord de mer, à travers Vallauris et ses bigaradiers, jusqu'aux Alpes-de-Haute-Provence avec la lavande. C'est un grand territoire, et nous sommes tous très fiers d'en faire partie.

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur est très heureux de ce partenariat avec la ville de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le SIVOM de Vence et la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche pour ces « Journées de la Pierre au Parfum ».

Ces journées mettent en lumière deux patrimoines reconnus par l'UNESCO depuis 2018, présents sur notre territoire : les savoir-faire liés au parfum dans le Pays de Grasse et l'art de la construction en pierre sèche. Ces deux reconnaissances de l'UNESCO partagent une histoire commune dans notre région.

Ces journées sont organisées dans le cadre d'un programme pluriannuel animé par le Parc (« Coopération pour la valorisation du patrimoine de pierre sèche du Sud des Alpes ») soutenu par l'union européenne à travers les Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), avec des cofinancements de l'État et de la Région Sud.

Pour obtenir ces soutiens, il a fallu identifier deux territoires distincts. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et le SIVOM de Vence font partie intégrante du PNR. Il fallait un partenaire extérieur pour donner à cette initiative la dimension qu'elle a aujourd'hui. C'est la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française qui a répondu avec nous à cet appel à projet et qui est notre partenaire principal dans cette coopération.

Ce programme pluriannuel a trois objectifs principaux :

- **Améliorer la connaissance** du patrimoine de la pierre sèche en menant des inventaires des différents types de construction en pierre sèche (cabane, bergerie, citernes, canaux d'irrigation, aire de battage, mur de soutènement de terrasse agricoles ou de routes...) afin de développer des outils d'aide à la décision pour de futures actions de sensibilisation et de protection.
- **Sensibiliser à ce patrimoine et à ce savoir-faire** tous les publics (des écoles primaires, aux habitants et passant par les professionnels du bâtiment et les décideurs publics).
- **Soutenir la filière professionnelle des murailleurs** par la mise en réseau et le développement de formations professionnalisantes sur le territoire.

Il y a une prise de conscience extrêmement forte, et les décideurs publics se tournent de plus en plus vers des constructeurs en pierre sèche pour réhabiliter le patrimoine et soutenir la filière professionnelle des muraillers. En la privilégiant, nous soutenons le professionnalisme. Nous avons de plus en plus de professionnels de la pierre sèche.

Je voulais souligner l'importance de soutenir la filière professionnelle des muraillers par la mise en réseau et le développement de formations professionnalisantes sur le territoire.

En montrant le lien entre l'art de la construction en pierre sèche et le savoir-faire lié au parfum, les « Journées de la Pierre au Parfum » s'inscrivent pleinement dans ces objectifs de sensibilisation et de soutien aux muraillers de notre département et au-delà.

Ces journées célèbrent ainsi ces pratiques et engagent une réflexion sur l'avenir et ces savoir-faire sur notre territoire, confronté à un monde en constante évolution. Je reviens sur ce que disait le président de la FFPPS, et je le dis moi-même « Que cela fait du bien de parler de pierres sèches, de beauté et de paysages quand on voit tout ce qui se passe dans ce monde ».

Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite à tous une très belle journée.

Discours de Jean-Pierre Leleux

Monsieur le Maire, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, représenté par Nicolas Doyen et Dominique Bourret,

Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et Maire de Gourdon, cher Éric Mèle,

Monsieur le Maire de Tourrettes-sur-Loup, cher Frédéric Poma,

Monsieur le Président de la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche,

Mesdames, Messieurs et à vous tous, chers amis,

J'ai soutenu avec ardeur l'idée de construire ce colloque qui met en partenariat et en corrélation deux éléments du patrimoine culturel immatériel, reconnus la même année à l'Île Maurice et inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Il s'agit, comme cela vient d'être dit, des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse et de l'art de la construction des murs en pierre sèche.

Je remercie beaucoup Monsieur le Maire et ses équipes, notamment Gabriel Bouillon et Muriel Courché, ainsi que l'ensemble des équipes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, de la ville de Grasse et de l'Association Patrimoine Vivant, d'avoir organisé avec brio et précision ce colloque. J'ai pu le constater et cela me fait plaisir, car nous nous inscrivons dans une continuité dynamique, ce qui est extrêmement encourageant pour celles et ceux qui ont semé les graines, si j'ose dire, il y a quelques années. Mais ce n'est pas seulement la simultanéité de ces deux reconnaissances à l'Île Maurice, même si cela crée des liens, qui justifie ce partenariat et qui nous conduit presque obligatoirement à travailler main dans la main. Nous y reviendrons plus tard et pour éviter les redondances entre les différentes interventions liminaires, je voudrais apporter quelques précisions. En effet, j'ai entendu au fil des années précédentes certaines erreurs d'interprétation sur ces sujets concernant le patrimoine, et je pourrais peut-être en quelques minutes apporter quelques éclaircissements pour éviter certaines erreurs.

D'abord, vous le savez, vous êtes un public averti, distinguons bien, comme cela a été dit par l'orateur précédent, le patrimoine culturel et naturel d'un côté, et de l'autre, ce qu'on appelle le patrimoine culturel immatériel. Ce sont deux filières différentes. Dès le début du 18^{ème} siècle, les pouvoirs publics se sont focalisés, avec Victor Hugo et Prosper Mérimée, sur la constitution des premières listes de monuments qui méritaient d'être protégés et mis en valeur. C'est évidemment Prosper Mérimée qui a élaboré le premier classement des monuments historiques en 1878. Là, nous sommes dans le monumental, auxquels sont associés les paysages et les éléments qu'il fallait absolument protéger. Depuis, de nombreuses législations ont contribué à cette protection, à la sauvegarde et au rayonnement de notre patrimoine. La loi Malraux, par exemple, a étendu les monuments historiques aux sites urbains ou aux plus grands ensembles méritant d'être protégés, notamment contre ce que Victor Hugo appelait déjà à l'époque « les destructeurs provoqués par la Révolution Industrielle et économique ».

L'UNESCO, créée en 1945, est une instance internationale en charge de l'éducation et de la culture, qui s'est emparée de ce sujet dans les années 70. Je parle du patrimoine naturel et culturel, c'est-à-dire le patrimoine mondial. L'UNESCO, je le rappelle, regroupe 196 États autour de la planète et met en œuvre des politiques de développement culturel et éducatif à travers le monde, ainsi que des politiques de préservation patrimoniale.

Pour l'anecdote, c'est le risque pris par les pouvoirs publics égyptiens lors de la création du barrage d'Assouan, qui menaçait d'immerger les vestiges du Grand Temple d'Abou Simbel, qui a suscité une vive émotion dans le monde. Cela a conduit l'UNESCO à s'organiser pour éviter que ce genre d'événement ne se reproduise, et c'est ainsi qu'a été élaborée une première convention internationale sur la protection de la nature et des biens culturels. Cette convention a donné lieu au classement de nombreux sites exceptionnels, et aujourd'hui, on appelle cela le patrimoine mondial. Il y a environ 2000 sites classés dans le monde. En France, nous en avons 53 inscrits, que vous connaissez peut-être pas tous, mais je rappelle la Cathédrale de Chartres, le Mont Saint-Michel, le Pont du Gard, le Canal du Midi, la Cité épiscopale d'Albi, le Château et le Parc de Versailles, Paris Rives de Seine, et Notre-Dame de Paris, évidemment. Je voulais, par cette intervention, bien clarifier les choses.

Venons-en au patrimoine culturel immatériel, qui n'a pas été pris en compte pendant de très nombreuses années. La notion de patrimoine immatériel n'est pourtant pas récente ; elle a toujours existé. Les communautés en charge de pratiques traditionnelles ont toujours eu à cœur d'entretenir et de transmettre leur savoir-faire et leurs spécificités. Cela constituait d'ailleurs pour eux une forme de fierté territoriale qui contribuait à une solidarité sociale et humaine, une caractéristique identitaire. Leur survie semblait être assurée et préservée par la seule passion qui les animait et unissait ces communautés pratiquantes.

Mais dans les dernières décennies du 20^{ème} siècle, les bouleversements démographiques, la tentation administrative d'encadrer toutes les individualités dans une case, les doctrines globalisantes, les directives, les lois pléthoriques et les effets de la mondialisation ont fait prendre conscience d'un risque d'effacement, voire de disparition de ces identités, pourtant si précieuses en termes d'équilibre social et humain. De nombreux métiers artisanaux, des rites, des musiques, des langues, des pratiques gestuelles ont commencé à disparaître de notre humanité. C'est ainsi que dans les années 80, l'UNESCO a commencé à sensibiliser les États membres à se soucier de ces patrimoines humains vivants menacés de disparaître.

D'abord, en 1993, en initiant un programme intitulé « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité », puis en 2003, en adoptant une convention internationale, qui a été citée tout à l'heure et que vous connaissez bien, établissant les mécanismes pour sa reconnaissance et sa protection. L'UNESCO inclut dans le patrimoine culturel immatériel plusieurs catégories : les expressions et traditions orales, les arts du spectacle (la musique, la danse, les chants traditionnels), les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, et les savoir-faire artisanaux et traditionnels.

La France a ratifié cette convention en 2006 et a confié, dans un premier temps, au Ministère de la Culture la mission d'inventorier l'ensemble des pratiques répondant à cette classification et méritant une préservation, une mise en valeur et un développement. Ainsi fut amorcé l'inventaire national des patrimoines culturels immatériels, riche à ce jour de 534 éléments français inscrits à l'inventaire national, dont les savoir-faire liés au parfum et celui de la pierre sèche, bien entendu, qui sont passés par ce filtre.

Bien sûr, tous ces éléments de patrimoine culturel immatériel ne sont pas candidats et n'ont pas forcément vocation à l'être à une reconnaissance internationale de l'UNESCO, ce qui nécessite une procédure complexe, une préparation minutieuse et un volontarisme persévérant.

En effet, l'UNESCO a établi ce qu'on appelle la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à laquelle chaque État membre peut solliciter une inscription pour l'un de ses éléments figurant déjà à l'inventaire national. C'est ainsi que depuis 2008, 26 éléments du PCI français ont été inscrits sur la liste représentative. Je ne vous cache pas, mais vous le savez ici à Grasse, et vous le savez certainement lors de l'instruction de la candidature des murs en pierre sèche, c'est une procédure complexe, longue et minutieuse.

Les derniers en date, je vous le rappelle, en décembre 2024, c'est toujours en décembre que se réunit le comité international : les savoir-faire des couvreurs-zingueurs, c'est la dernière reconnaissance, avec en même temps une autre candidature multinationale, celle de la culture foraine. Mais vous vous souvenez, il n'y a pas si longtemps, de la reconnaissance des savoir-faire artisanaux de la culture de la baguette de pain, de la fauconnerie, et des vingt autres. Il faut savoir que désormais, la France ne peut présenter de candidature d'un de ses éléments qu'une fois tous les deux ans si la candidature est nationale, et une fois chaque année dans le cas où la candidature est portée par plusieurs États. C'est ainsi qu'en novembre 2018, le comité intergouvernemental de l'UNESCO, réuni à l'Île Maurice, a validé l'inscription le même jour des deux éléments que nous représentons ici et qui nous concernent aujourd'hui : les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse, qui est une candidature nationale stricte, et l'art de la construction des murs en pierre sèche, qui est une candidature multinationale, portée par huit pays et élargie en 2024 à six pays supplémentaires. Cela crée à la fois un intérêt international et un intérêt thématique, et des travaux en commun qui ne peuvent que s'enrichir davantage et créer des liens.

Comme je le disais dans mon préambule, ce n'est pas la simultanéité de nos inscriptions respectives qui justifie l'organisation de cette rencontre, mais c'est évidemment la vraie raison, c'est en tout cas dans notre pays, la parfaite complémentarité, cher Éric Mèle, entre nos différents savoir-faire et traditions.

Cette complémentarité s'applique particulièrement dans un segment de nos savoir-faire qu'est la culture des plantes à parfum. Dans les décennies et les siècles passés, dans notre pays de Grasse, dont chacun connaît la topographie, de nombreuses exploitations de culture étaient structurées en terrasses, en restanques comme on dit, pour épouser le relief. Ces restanques étaient retenues par des murs construits en pierre sèche pour la plupart. Certaines de ces restanques subsistent encore de nos jours, mais pas toutes, tout comme les bassins d'arrosage, qui ponctuaient et constellaient les campagnes, les canalisations, les puits qui ont été démolis au fil du temps.

Dans le contexte actuel de reconquête de nos champs de fleurs et de remise au goût du jour des murs en pierre sèche, n'y a-t-il pas un travail à mener en commun entre les traditions de nos deux éléments ? C'est aujourd'hui que nous donnons la réponse.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse l'a bien compris depuis quelques années et a mis en place des formations spécifiques pour la construction en pierre sèche.

Nos liens entre nos deux éléments peuvent-ils encore être resserrés ? Nous le pensons, et vous tous ici, probablement, vous le pensez aussi. C'est ce que nous allons voir et détailler cet après-midi à travers nos échanges et les interventions des passionnés ici présents.

Discours de Sébastien Balestrieri

Remerciements des acteurs

Présentation et constats des liens inter-éléments

- En novembre 2018, « L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » est présenté pour être inscrit sur la Liste Représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité à l'Unesco, au même titre que « Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse », également candidats. Ces deux savoir-faire semblent bien différents dans leur approche, l'un pour un savoir-faire lié à la construction du bâti, l'autre pour la culture des plantes à parfums entre autres, dont le fondement est la dimension sociale de ces pratiques.

- Si le parfum et la pierre semblent éloignés, il y a de nombreux aspects qui subsistent surtout dans leur dimension matérielle, à savoir notamment la construction de murs de soutènement en pierre sèche pour favoriser la culture de plantes à parfums, la fabrication de cabanes ou encore des chemins d'accès tels que les calades qui favorisent l'irrigation ou le ruissellement de l'eau.

- Les communautés et les acteurs qui font vivre ces deux patrimoines ont déjà fait le rapprochement et souhaitent encourager aujourd'hui ces synergies entre les éléments.

- En effet, les visites de terrain, les archives dont les cartes postales révèlent la présence de ces ouvrages en pierre sèche partout dans ses territoires des Alpes-Maritimes, entre Pays de Grasse et Pays de Vence.

- Ce travail inter-élément ouvre de nouvelles voies pour rapprocher des pratiques et savoir-faire aujourd'hui reconnues internationalement. Depuis l'inscription en 2018, les effets et avancées sont nombreux :

- Reconnaissance et visibilité internationale
- Préservation et transmission des savoirs
- Soutien économique par la relance de filières, formations, inventaires soutenus financièrement par des financements européens

- Notre colloque participe à l'échange de bonnes pratiques, autour de manifestations différentes qui s'inscrivent dans une dynamique soutenue par les principaux acteurs.

- Nos deux éléments sont valorisés lors des échanges avec l'association France PCI, qui réunit tous les éléments du PCI français inscrits à l'Unesco. Cela nous amène à nous rencontrer chaque année où nous présentons les avancées des travaux pour chaque élément : communication, formation, médiation, exposition, etc.

Poursuivre les actions inter-éléments

- Mieux cerner les ressources disponibles dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles pour des questions liées à l'ethnologie, comme l'identification d'interlocuteurs spécialisés ou d'experts dans ce domaine de l'ethnologie
- Faire circuler l'exposition de la Pierre au Parfum dans un autre format sur tout le territoire du Pays de Grasse et du Pays de Vence.
- Développer des projets de médiation culturelle et territoriale autour de cette relation pierre sèche et plantes à parfums comme aux jardins du musée internationale de la parfumerie à Mouans-Sartoux.
- À l'issue de ce colloque, je souhaite que nous définissions des grandes orientations, et actions notamment pour aboutir à une enquête ethnosociologique de ces acteurs plantes à parfums/pierre sèche à l'échelle de ces territoires de Vence et de Grasse. Une étude ethnosociologique est une recherche qui combine des approches ethnographiques et sociologiques pour comprendre les comportements, les interactions et les structures sociales au sein d'un groupe ou d'une communauté spécifique. Faire appel à un ethnologue reconnu de l'Université de Nice Côte d'Azur comme Laurent-Sébastien Fournier.
- Poursuivre les réflexions sur le développement durable et ses enjeux dans la restauration et construction de nouvelles terrasses de cultures en pierre sèche pour favoriser la culture des plantes à parfum, en interrogeant les besoins d'adaptation au changement climatique.
- Ouvrir des perspectives également avec la transhumance, qui reste à ce jour encore un sujet à creuser et croiser davantage avec la pierre sèche. Pour rappel, la transhumance a été inscrite sur la Liste Représentative du Patrimoine culturel immatériel en décembre 2023 par l'Unesco, au même titre que les deux éléments qui nous concernent ce jour. Enfin, d'autres candidatures sont en cours, mais au patrimoine mondial de l'Unesco comme « paysage culturel » et non comme élément du PCI, c'est-à-dire les paysages culturels de la lavande ainsi que l'inscription des Côtes-du-Rhône septentrionales dont l'usage de la pierre sèche est un des patrimoines qui font l'identité de ces territoires, entre la Provence, les Alpes et le Rhône. De plus, la diète méditerranéenne fait l'objet d'une candidature en cours au PCI.

MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE DU LIEN ENTRE LES DEUX ÉLÉMENTS

L'art de la construction en pierre sèche, savoir-faire et techniques et les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse : la culture de la plante à parfum, la connaissance des matières premières naturelles et leur transformation, l'art de composer le parfum.

Dominique Giudicelli - Responsable de la bibliothèque patrimoniale de Grasse
La Villa Saint-Hilaire



Cueillette des fleurs de cassie, parfumerie Bruno Court, CP 1166
© Coll. Bibliothèque & Médiathèques de Grasse

Les côtes de la Méditerranée sont propices à l'agriculture. Selon les reliefs, les climats et la nature des sols, les cultures sont développées différemment : champs ouverts en plaine ou au contraire paysages d'enclos pour protéger les cultures, plaines irriguées ou culture en terrasses¹.

Sur le territoire qui recouvre l'ensemble du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, le pays de Grasse et le Pays de Vence, et depuis des millénaires, les hommes ont façonné le paysage en couvrant les collines de terrasses ou banquettes soutenues par des murets montés en pierre sèche². On nomme ces murets *faïsses* en langue d'oc et *restanques* en Provence. On entend aussi le terme « *restanque* » employé pour désigner à la fois les murets de soutènement en pierre sèche et la bande de culture en amont. Adaptées à un environnement naturellement vallonné, les *restanques* permettent de valoriser des terrains en pente qui seraient autrement difficiles à cultiver ou à aménager. Ces constructions en pierre sèche sont montées en empilant des pierres sans l'utilisation de mortier, ce qui permet à l'eau de pluie de s'infiltrer facilement dans le sol. Cela est particulièrement important dans les régions méditerranéennes où l'eau est une ressource précieuse et rare. Ces terrasses de culture font partie du patrimoine vernaculaire. La culture de la plante à parfum et sa transformation, autre patrimoine incontesté propre au Pays de Grasse, ont métamorphosé ces terres de cultures agricoles en paysage coloré et parfumé depuis le 19^{ème} siècle.

Des débuts de la construction en pierre sèche à la culture de la plante à parfum, ce territoire a connu de nombreuses mutations sociétales, économiques et agricoles aboutissant à un lien fort entre ces deux éléments. De nos jours, l'association de la pierre sèche et de la plante à parfum et leur sauvegarde entant que Patrimoines, sont un atout pour préserver l'environnement et appréhender le réchauffement climatique. Cette volonté de préserver ces patrimoines, est un témoignage de l'attachement des habitants, des spécialistes et des acteurs de ce territoire.

¹ ALBERTINI, L., 2009, « *Agricultures méditerranéennes : Agronomie et paysages des origines à nos jours* », Actes Sud, Arles

² [Portail du patrimoine : définition du patrimoine vernaculaire](#)



Vue de Grasse, PV GR 024

© Coll. Bibliothèque & Médiathèques de Grasse

En observant le paysage méditerranéen, on peut se demander s'il reste une pierre qui n'ait pas été touchée par la main de l'Homme ?

Retournée, évaluée, triée, taillée ou mise de côté, la pierre a permis aux hommes de s'abriter ou d'abriter ses bêtes en érigeant des cabanes ; de délimiter des espaces, des enclos ; de se protéger en construisant des remparts, des oppida ; d'inhumer les défunt avec des constructions funéraires ; de se déplacer en traçant des routes ; de se nourrir en montant des murets retenant la terre devenue fertile. Grâce à ce sol karstique offrant cette matière première qu'est le calcaire, les hommes ont façonné le paysage.

À partir du Néolithique, il y a près de 8 000 ans, l'Homme a commencé à intervenir dans l'aspect du paysage en devenant sédentaire. Il construit ses premiers habitats en posant au sol des dalles à plat ou sur chant et en les bloquant à sec. Nouvellement devenu agriculteur, il défriche les forêts pour gagner en terres cultivables, puis éleveur, il construit des enclos pour parquer ses bêtes et se protéger lui-même.



Photographie Paul Goby.

FIG. 1. — Mur Ouest du *Castellaras* de la Malle, à Saint-Vallier (A.-M.)
(Ce camp est le mieux conservé des Alpes-Maritimes et de Provence.)

De façon générale, les murs de nos retranchements sont composés de deux parements de blocs bruts, plus ou moins équarris naturellement, entassés les uns sur les autres, sans mortier ni ciment, au milieu desquels se trouve un remplissage

Paul GOBY - Que sont les enceintes à gros blocs dans l'arrondissement de Grasse Alpes-Maritimes - 1907, Br 1056
© Grasse, Coll. Bibliothèque & Médiathèques de Grasse

Dans ses constructions funéraires, tumulus ou dolmen, situées à cheval chronologiquement entre la Préhistoire et la Protohistoire³, soit une période de 5000 ans, les hommes montent des murets servant de supports latéraux aux chambres ou aux couloirs d'accès de leurs dolmens. Une concentration exceptionnelle de ces structures a été inventoriée par les archéologues sur les communes de Cabris, Saint-Césaire et Saint-Vallier avec 78 sites funéraires dont 19 dolmens.

Parmi toutes ces anciennes constructions en pierre sèche, il n'est pas toujours évident de déterminer une datation, seul le matériel archéologique trouvé à proximité, céramique et métaux, peut aider à situer dans le temps ces constructions. À ce jour, il n'y aurait pas de trace de terrassement retrouvée datant de cette époque.

Il faut attendre la période Antique pour trouver quelques pistes laissées dans les textes des historiens et agronomes grecs et latins. Même s'il n'y a pas de mot qui décrit clairement des terrasses, deux termes s'en approchent. L'auteur Grec Polybe emploi le terme ophrys, qui d'après les différentes traductions semble avoir plusieurs sens dont celui de désigner un ensemble que forme un relief dans lequel une pente abrupte succède à une surface plane. Dans les Géorgiques de l'auteur latin Virgile, on retrouve le terme de supercilium qui désigne un champ construit en gradin c'est-à-dire en terrasse de culture⁴.



Le viaduc et la vallée du Loup, CP 691
© Coll. Bibliothèque & Médiathèques de Grasse

De la fin de l'Empire romain au début du 10^{ème} siècle, les différentes vagues d'invasions venues d'Eurasie, amènent instabilité et régression dans toute la région méditerranéenne. Les populations mal nourries et vivant dans l'insécurité, étaient alors incapables de gérer l'ensemble du patrimoine des terrasses existantes. Il en résulte l'abandon progressif de nombreuses pentes aménagées.

Il y a d'autres exemples de termes employés dans des textes anciens pour désigner des terrasses mais les vestiges archéologiques sont aussi parlant et montrent des terrasses construites pendant la période de la domination romaine, dont les flancs d'un antique Castelum dans le Var et les pentes du mont Cavalier près de Nîmes. Ces terrasses sont régulièrement étagées selon la technique romaine avec annexes dont les systèmes de gestion de l'eau.

³ Mémoires de l'IPAAM : Dolmens, pseudo-dolmens, tumulus et pierres dressées des Alpes-Maritimes (06) / Claude Salicis, Germaine Salicis, Georges Brétaudeau, Marie-Claude Gérard. Hors-série 7 – 2014. – 304 p

⁴ Sur le sens géographique du mot grec « ophrys », de ses dérivés et de son équivalent latin [article] / par Raoul Baladié, in Journal des Savants ; année 1974, pp. 153-191

À partir du 10^{ème} siècle, on constate une poussée démographique qui engendre une mise en culture de nouvelles terres aménagées en terrasses et banquettes dans les zones accidentées. En Catalogne des terrasses sont cadastrées dès le 11^{ème} siècle !⁵

Au 14^{ème} siècle, l'auteur italien Boccace, décrit les paysages de Toscane dans le célèbre Décameron : « Les pentes douces de ces collines se succédaient en descendant vers la plaine, comme on voit dans les théâtres, les gradins s'ordonnaient du haut jusqu'en bas ».

En 1639, Olivier de Serres⁶, « père de l'agronomie française » recommande la construction de terrasses sur les versants ensoleillés qui offrent des avantages climatiques pour certaines cultures, comme les arbres fruitiers et la vigne, et qui protègent contre le gel qui sévit dans les vallées. Il sait tout l'intérêt des terrains à forte pente, pour contenir l'érosion et maîtriser la gestion de l'eau en se servant des pierres déjà sur place.

Puis, c'est par nécessité et sous la pression démographique, que les paysans se mirent à aménager au cours des 18^{ème} et 19^{ème} siècles les coteaux jusqu'alors peu exploités. La réalisation et l'entretien de ces ouvrages considérables et la culture manuelle en terrasses nécessitent des efforts invraisemblables des paysans que l'on peut qualifier de « constructeurs héroïques ». Yanick Lasica⁷, ingénieur agricole, parle de « paysan polyvalent » pour décrire ces agriculteurs qui en plus de cultiver la terre, élèvent du bétail et construisent murs et petits bâtis annexes.



Vue de Grasse, PV GR110

© Grasse, Coll. Bibliothèque & Médiathèques de Grasse

Au XIX^{ème} siècle, la Révolution industrielle, la création de grands réseaux routiers comme le percement de la route des Alpes, l'épierrement des montagnes, et la création des écoles d'ingénieurs comme les Ponts & chaussées, entraînent une spécialisation des métiers de constructions en pierre sèche.

Dans le Haut-Pays grassois, à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème}, la déprise agricole s'amorce. La Première Guerre mondiale fauche toutes les forces vives qui peuvent travailler au champ, la mécanisation et la modernisation des outils agricoles comme le tracteur, après la Seconde Guerre mondiale sonnent le glas à l'utilisation des restanques qui sont abandonnées.

Ainsi, depuis l'Antiquité, la culture en terrasse n'a fait que croître jusqu'à atteindre son apogée au 18^{ème} siècle, laissant place à un déclin progressif puis à l'abandon des planches de cultures.

Quand est-il pour Grasse ?

La culture de la plante à parfum arrive tardivement dans l'histoire de l'art de la construction en pierre sèche.

En effet, si les céréales sont cultivées depuis le Néolithique, l'olivier et la vigne depuis l'Antiquité, cette trilogie agricole méditerranéenne blé, olive, vigne va peu à peu laisser sa place aux fleurs.

⁵ Paysages de terrasses / Régis Ambroise, Pierre Frapa, Sébastien Giorgis ; photogr. Vincent Motte, Raymond Sauvaire ; dessins Pierre Deffontaines. - [2^e éd.] - Aix-en-Provence : [Édisud](#), 1993. - 189 p

⁶ Le théâtre d'agriculture et mesnage des Champs : où il est représenté tout ce qui est requis & nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir & embellir la maison rustique / d'Olivier de Serres seigneur du Pradel. - À Genève : Pour Pierre & Jacques Chouët [imprimeurs], 1639

⁷ L'économie circulaire de la Pierre Sèche en France en 2023 [article] / par Yanick Lasica in XVIII^{ème} Congrès International de la pierre sèche - Goult : SPS, 2023, pp. 37-42

La ville de Grasse est située sur un éperon rocheux cernés par deux résurgences qui sortent de la colline de Roquevignon, la Foux à l'est qui traverse la ville et à l'ouest le vallon des Ribes au nom bien approprié. Ces deux cours d'eau sont aménagés par une multitude de moulins à huile⁸ et de canaux d'irrigation. Face à l'importance de la pente, les cultures vivrières se font aussi en terrasses. À Grasse le paysan est polyvalent mais aussi opportuniste. Les collines de Grasse, c'est la garrigue ! Le mot garrigue vient de l'occitan Garric qui signifie le chêne. Cet habitat est composé de nombreuses espèces végétales adaptées aux conditions méditerranéennes, aux sols calcaires et aux périodes de sécheresse estivale. Sous l'ombre des chênes verts, blanc, kermès et des pins d'Alep, beaucoup d'espèces odorantes diffusent leurs riches huiles essentielles au simple froissement de feuille. Genévrier cade, ciste, romarin, thym, pèbre d'ail (sarriettes des montagnes), pistachier lentisque, myrte couvrent les flancs de colline et la lavande sauvage le sommet du Doublier (montagne qui surplombe Grasse)⁹. Pour compléter ses revenus, le paysan grassois cueille une partie de ces espèces et les vend aux artisans gantiers et parfumeurs. Ces derniers les utilisent en eau florale dans laquelle ils baignent les peaux.

À la fin du 18^{ème} siècle, la mode du gant parfumé disparaît et laisse la place à la corporation des parfumeurs. Les cultures en plein champs du jasmin et de la rose apparaissent dès la fin du 17^{ème} siècle, début du 18^{ème} siècle. Les cultures se font dans les campagnes irriguées en limite de la ville.

Si ailleurs la trilogie agricole méditerranéenne règne encore, dès le 19^{ème}, les restanques en bordure de la ville, se couvrent de jasmins, d'orangers, de rosiers, de cassiers, de jonquilles et de tubéreuses. On peut retrouver cette culture de la plante à parfum de Fayence à Tourrettes sur Loup, en passant par Vallauris. L'huile d'olive est toujours utilisée en parfumerie pour l'enfleurage à froid et en savonnerie, néanmoins, on assiste à un tournant, à une révolution grassoise : le choix fort des parfumeurs de remplacer la culture de l'olivier par la culture des plantes à parfum. Les oliviers, victimes des périodes de gel et des attaques d'insectes comme la mouche Keïroune, le choleoptère Neïron et le ver noir¹⁰ cèdent leur place, en partie, aux champs de fleurs irrigués grâce à la construction du canal de la Siagne en 1868.

De plus, la transformation des matières premières évolue avec la construction de grandes usines hors de la ville, supplantant une longue tradition de distillation sur les lieux de culture dans des alambics familiaux. Grasse passe de l'artisanat à l'industrie. Les grands champs de fleurs en culture intensive se répandent dans tout le pays grassois.

La culture des plantes à parfum connaît son apogée à la fin du 19^{ème} et dans la première moitié du 20^{ème} siècle. Un nouveau procédé industriel est inventé à Grasse en 1870, l'extraction par solvants volatils va révolutionner la parfumerie. La demande en fleurs explose, près de 5000 hectares de cultures de plantes à parfum s'étendent dans le Pays de Grasse.

Le déclin s'amorce à partir des années 70. L'industrie grassoise est concurrencée par les produits de synthèses et le déplacement géographiques des cultures florales en Asie, en Afrique du Nord et en Europe centrale. À partir des années 2000 on développe la culture biologique qui favorise l'accroissement de la biodiversité et permet la lutte contre les invasifs des monocultures. La demande accrue de produits aromatiques naturels en parfumerie et en cosmétique permet aux cultivateurs grassois de retrouver leur héritage. Environ 40 hectares de plantes à parfum sont encore cultivés dans le Pays de Grasse par des agriculteurs soucieux de transmettre leur savoir-faire.

⁸ Grasse : l'usine à parfums / ouvrage réalisé par le Service Ville d'art et d'histoire de Grasse et le service Inventaire et patrimoine [de la] région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; textes, Gabriel Benalloul, Géraud Buffa ; photographies, Françoise Baussan, Michel Graniou, Frédéric Pauvarel,... [et al.] ; dessins et cartographies, Sarah Bossy, Nathalie Pégand. - Lyon : [Lieux dits éditions](#), DL 2015

⁹ Nature d'ici ! Trésors de biodiversité à Grasse [catalogue d'exposition] _ Exposition du 22 mai au 2 novembre 2024 à la Bibliothèque patrimoniale Villa Saint-Hilaire, Grasse ; textes Aurélie Peirache. 2024

¹⁰ La crise oléicole dans l'arrondissement de Grasse et les moyens de la combattre : Bulletin trimestriel - 3^e & 4^e Trimestres 1894 - N° 3 & 4



Grasse, Les coteaux du quartier Saint-François avec un paysage rural traditionnel d'anciens domaines agricoles et oléicoles, colline de Stramousse, 2025

© Dominique Giudicelli

Ces acteurs de terrains, cultivateurs - transformateurs, sont soutenus par la mobilisation des politiques qui intègrent la conservation des savoir-faire au Plan Local d'urbanisme des communes.

En effet, on retrouve dans les « Evaluations des incidences » du Plan Local d'urbanisme de la commune de Grasse un chapitre sur la préservation du patrimoine rural et agricole, qui argumente sur la protection des « traces rurales que sont les linéaires de restanques, les anciens murets, les canaux d'irrigation ». « Ces murets concourent à la mémoire du site mais aussi à “l'architecture du paysage” [...] Il est donc nécessaire de préserver et sauvegarder ce paysage de restanques ... emblématique de l'identité paysagère de Grasse ».

Dans le même document, on retrouve la volonté de développer l'agriculture et l'exploitation des « terres à plantes à parfum afin de renforcer l'identité patrimoniale et culturelle du pays grassois ... ».

Ainsi, après avoir balayer rapidement près de 8 000 ans d'histoire de ce territoire et abordé les grandes mutations qu'il a traversé, un constat évident s'offre aux regards des observateurs du paysage : les restanques en pierre sèche font partie des plus anciennes constructions réalisées à mains nues et elles sont encore utilisées aujourd'hui ! Ce qui fait la singularité des terrasses méditerranéennes, c'est qu'on en trouve presque partout et mises bout à bout, elles représentent plusieurs dizaines de milliers de kilomètres linéaires et que même abandonnées, elles nous étonnent encore par la bonne conservation de leurs murs. Leur conception ingénieuse issue d'un savoir-faire pragmatique des paysans méditerranéens, a été adaptée aux Préalpes d'Azur. Idéalement montées avec une matière première abondante trouvée dans les sols calcaires et épousant les reliefs parfois aux fortes déclivités, les restanques ont joué et jouent encore un rôle important dans la culture vivrière et la culture de la plante à parfum en Pays de Grasse. Par leurs qualités écologiques et environnementales, les cultures en terrasses de plantes à parfum, embellissent les collines et les campagnes. Les planches recouvertes de pieds de jasmin, de rosiers et de bulbes de tubéreuses, sont un régal pour les yeux et pour le nez, en fleurs de mai à septembre et qui dégagent un parfum nuit et jour. Derrière ces aspects romantique et bucolique du paysage, il ne faut pas oublier les mains laborieuses qui montent, pierre par pierre, ces murets aux accès parfois compliqués, ni les mains qui plantent les pieds de rosiers dans la terre.

La beauté des paysages est certaine sur ce territoire et c'est ce qui en fait un lieu attachant. La préservation et la transmission des savoir-faire rend ces patrimoines vivants et c'est par ces « Journées De la pierre au parfum », que nous témoignons de l'attachement et du dévouement culturel des habitants de ce territoire.



Cueillette de la fleur d'oranger, CP Pf 0988
© Grasse, Coll. Bibliothèque & Médiathèques de Grasse

Dominique Giudicelli
Responsable de la bibliothèque patrimoniale de Grasse,
La Villa Saint-Hilaire

TABLE RONDE 1 : DEUX PATRIMOINES IMMATERIELS AYANT FAÇONNÉ LE PAYSAGE DU TERRITOIRE

Maxime Hennebert - Responsable environnement et paysage au Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement et du paysage (CAUE) des Alpes-Maritimes

Antoine Leclef - Ingénieur des paysages et producteur de plantes à parfum à Grasse

Valérie Gaugler - Chargée de mission paysage au Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Table ronde 1 : Maxime Hennebert



Gabriel Bouillon : Monsieur Hennebert est-ce que vous pourriez nous faire une petite présentation de ce qu'est notre patrimoine pierre sèche dans les Alpes-Maritimes et revenir notamment sur les toutes les aménités positives ou négatives de la pierre sèche ?

Maxime Hennebert : Je me présente, je suis responsable environnement et paysage au sein du CAUE des Alpes-Maritimes qui est le conseil d'architecture d'urbanisme de l'environnement et des paysages au sein des Alpes-Maritimes. C'est un organisme de conseil, de formation et d'information sur le patrimoine et d'autres thématiques.

Je suis au CAUE des Alpes-Maritimes depuis un an, mais la thématique de la pierre sèche me parle particulièrement puisque j'ai commencé à travailler sur ce sujet dès 2011. Auparavant, je travaillais sur d'autres territoires, notamment sur l'organisation d'ateliers pratiques de restauration de murs en pierre sèche.

Je vous présente brièvement une définition des paysages :

1-Qu'est-ce qu'un paysage :

Pour la Convention Européenne du Paysage, « c'est une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cela inclut l'activité et l'action de l'homme sur nos paysages, qui sont très marquées. Plus largement, « un paysage, c'est une étendue de pays qui s'offre à la vue », et on peut aller vers une définition plus simple : « le paysage, c'est tout ce que l'on peut voir depuis un point fixe, une position précise ».

2- Qu'en est-il de nos paysages maralpins propres au département des Alpes-Maritimes ?



2. Et nos paysages maralpins ?

Ce sont des paysages identitaires forts, structurés, en grande majorité, par des terrasses, soutenues par des murs en pierres sèches, édifiés sans mortier et sans liants.

3. Mais pourquoi des terrasses avec des murs en pierres sèches ?

Autrefois, ces terrasses (restanques) étaient dédiées uniquement à l'agriculture (olivier, blé, vigne) et sont tombées à l'abandon au fil des années, des décennies et de la désertification de nos campagnes.

CAUE
des Alpes-Maritimes

Ce sont des paysages identitaires forts, structurés, en grande partie par des terrasses soutenues par des murs en pierre sèche, édifiés sans mortier ni liants.

3- Pourquoi des terrasses avec des murs en pierre sèche ?

Autrefois, ces terrasses (restanques) étaient dédiées uniquement à l'agriculture (olivier, vigne, blé), ces cultures sont tombées à l'abandon au fil des siècles à cause de l'abandon de nos campagnes et de leur désertification.

4- Pourquoi est-il important de restaurer et de préserver ces murs en pierre sèche ? Quelles en sont les raisons ?



4. Pourquoi est-il important de préserver ces paysages ?

Il y a plusieurs raisons, ce sont surtout des aménités positives :

- Paysagère** : les restanques confèrent une qualité certaine à nos paysages maralpins sur le moyen-pays.
- Economique** : Cette qualité paysagère a des impacts sur le tourisme par exemple et les retombées économiques sont intéressantes.
- Technique** : le mur en pierres sèches est résistant car sa structure est souple.
- Hydrologique** : l'absence de mortier entre les pierres et le système de drainage intérieur permettent aux eaux de pluie de s'écouler et aussi d'être stockées dans les restanques.

CAUE
des Alpes-Maritimes

Il y a plusieurs raisons et ce sont surtout des aménités positives :

a) Paysagère : les restanques confèrent une qualité certaine à nos paysages maralpins et sur le Moyen-Pays. Exemple des jardins de terrasses à Menton c'est un parc d'agrumes qui s'appelle La Casetta.

b) Économique : cette qualité paysagère a des impacts sur le tourisme. Les activités économiques sont intéressantes et il y a de nombreux territoires qui valorisent ce patrimoine de différentes manières. Ça peut être des sentiers thématiques autour de la pierre sèche comme ça a été fait sur le village de Saorge où ils ont mis des panneaux pour valoriser la profession d'artisan murailler et les murs en pierre sèche.

c) Technique : le mur en pierre sèche est résistant car sa structure est souple. Les murs en pierres sèches sont des ouvrages qui peuvent résister dans le temps de par leur souplesse et de par les différents éléments qui les constituent. Dans le cas d'un mur avec un ventre, il peut rester dans cet état pendant plusieurs années voire des décennies alors qu'un mur en béton dans ce cadre-là tombe tout droit sans prévenir.

d) Hydraulique : l'absence de mortier entre les pierres et le système de drainage intérieur permettent aux eaux de pluie de s'accumuler dans les terrasses et de s'écouler plus facilement quand les terrains sont saturés. Le fonctionnement du drainage du mur en pierre sèche permet d'avoir ce fonctionnement hydraulique facilité.

4. Pourquoi est-il important de préserver ces paysages ?

Il y a plusieurs raisons, ce sont surtout des aménités positives :

- e) **Ecologique** : avec ses nombreuses cavités, le mur en pierres sèches est un abri pour de multiples animaux et un support pour de nombreuses plantes.
- f) **Économie circulaire** : les pierres constituant le mur se trouvent généralement sur place, à proximité et sont réutilisées pour la restauration (bilan carbone peu élevé).
- g) **Un patrimoine, une mémoire locale** : que nous devons restaurer, montrer et transmettre aux générations futures.
- h) **Le maintien d'un savoir-faire** : il s'agit de maintenir et de transmettre ce savoir-faire presque oublié.

CAUE
Alpes-Maritimes



e) Écologique : avec ses nombreuses cavités, le mur en pierre sèche est un abri pour de multiples animaux et un support pour de nombreuses plantes. Dans ces cavités, un petit écosystème qui se met en place ce qui peut être un avantage par rapport à certaines cultures comme la culture du parfum, puisque ces murs peuvent abriter des animaux qui vont permettre de vaincre certains ennemis des plantes à parfum.

f) Économie circulaire : les pierres constituant le mur se trouvent généralement sur place, à proximité et sont réutilisées pour la restauration. Le bilan carbone est peu élevé !

g) Un patrimoine, une mémoire locale : que nous devons restaurer, montrer et transmettre aux générations futures. Cette transmission se fait généralement par l'information, la formation et des ateliers de mise en pratique réalisés à travers tous les territoires. Ces ateliers sont très importants puisqu'il y a cet aspect d'apprentissage des connaissances qui se fait aussi au travers des générations. Ces temps de transmission permettent aux communes d'avoir un événement sur leur territoire et de restaurer un patrimoine avec un faible coût financier.

h) Le maintien d'un savoir-faire : il s'agit de maintenir de transmettre ce savoir-faire presque oublié. Au début des ateliers organisés par le CAUE en 2011, il y avait à peu près un ou deux artisans muraillers sur le département, à l'heure actuelle on est à plus d'une vingtaine, ce qui prouve que ça a marché et que ça s'est développé. Maintenant on donne beaucoup de conférences et on continue à informer et de sensibiliser toutes les personnes.

Je tenais aussi à mettre en valeur nos artisans muraillers qui sont des passeurs de savoir et les mettre en valeur au travers de cette intervention : Renaud DAUXY qui intervient sur l'ouest du département, Serge Toscan qui est sur Castellar, Wanda POGUNKTE à Tende, et plein d'artisans ainsi que beaucoup de personnes qui s'impliquent sur cette thématique.

Merci de m'avoir écouté pour votre présence merci

Gabriel Bouillon : Merci beaucoup Monsieur Hennebert.

Table ronde 1 : Antoine Leclerf



Gabriel Bouillon : Monsieur Antoine Leclerf est ingénieur des paysages et producteur de plantes à parfum à Grasse. Paysagiste de formation, il a été formé au Campus Vert d'Azur à Antibes. Il a travaillé pendant plus de 15 ans pour le cabinet Jean Mus à Cabris, un bureau d'études en architecture de jardin. Il a également collaboré avec la prestigieuse maison Lancôme sur le Domaine de la Rose, situé chemin de Blumenthal à Grasse.

Gabriel Bouillon : Pouvez-vous nous parler du patrimoine botanique qui fait la richesse de notre territoire, en particulier des plantes à parfum à Grasse ?

Antoine Leclerf : Bonjour à tous, je m'appelle Antoine Leclerf. J'ai suivi une formation d'ingénieur en paysage et j'ai travaillé pendant 15 ans au cabinet Jean Mus, un bureau d'études en architecture de jardin. J'ai eu la chance de travailler à l'étranger, notamment autour de la Méditerranée, en Grèce, au Qatar, en Italie et en Espagne. Avant de parler de Grasse, je souhaite apporter une perspective différente de ce qui a été dit jusqu'à présent. En tant que maître d'œuvre, je représente souvent le béton. Ma formation de 15 ans m'a donné envie de devenir paysan, car j'avais perdu le contact avec la terre. Je m'occupais de tuyaux d'arrosage, de tuyaux d'électricité et de murs. On a beaucoup parlé de murs en pierre sèche, mais au début de ma carrière, j'ai surtout vu des murs en béton recouverts de pierres.

Aujourd'hui, nous avons un gros problème architectural lié au Document des Techniques Unifiées (DTU), qui régit les codes du bâtiment. Tous les maçons et entrepreneurs qui construisent des murs sont soumis à une assurance décennale, qui les oblige à assurer leurs ouvrages pendant 10 ans. Les constructeurs et les donneurs d'ordre veulent des murs qui ne bougent pas, ce qui pose un vrai problème et aboutit à des murs qui ne "vivent" plus.

Je trouve extrêmement intéressant d'avoir un colloque comme celui-ci, car il permet de faire bouger les lignes et de mettre en avant toute la singularité et les qualités des murs en pierre sèche.

Je suis devenu producteur de plantes à parfum et je me suis occupé de la remise en culture du domaine de Lancôme. Je tiens à souligner que les murs en pierre sèche sont extrêmement importants pour la culture des plantes à parfum. La plupart des plantes à parfum cultivées à Grasse ne sont pas originaires de cette région, mais elles y sont cultivées depuis le début de l'industrie de la parfumerie. Elles nécessitent des sols riches, et c'est la qualité principale de Grasse, grâce à ses murs en pierres sèches qui retiennent les éléments nutritifs et permettent aux plantes de plonger leurs racines profondément.

La tubéreuse, par exemple, a besoin de tant de matières minérales et d'un sol si riche qu'il faut la déplacer tous les deux ou trois ans. Ce qui est extrêmement intéressant, c'est de mêler les cultures en associant des plantes qui s'aiment et qui ont les mêmes besoins. L'olivier et l'iris de Florence, par exemple, ont tous deux besoins de soleil, d'un sol sec et caillouteux, de préférence calcaire. Cette association de plantes qui fonctionnent bien ensemble permet une intervention minimale de l'homme, sans nuire à l'une ou l'autre des cultures.

Au Domaine de la Rose, nous avons restauré près de 400 m² de murs en pierre sèche. Nous avons pris le parti de refaire des murs en pierre sèche comme ils existaient à l'origine sur la propriété. C'est un vrai atout pour la culture des plantes à parfum, car les anfractuosités abritent des espèces extrêmement bénéfiques pour les plantes. Un des problèmes principaux du rosier, par exemple, est le puceron, qui est dévoré par la coccinelle, qui loge bien souvent dans les murs.

Gabriel Bouillon : Et alors, avec le DTU et la garantie décennale ?

Antoine Leclef : Mon constat est que les murs en pierre sèche tiennent bien souvent plus longtemps que les murs en béton recouverts de pierre sèche. Cependant, le mur est un élément vivant, et il faut remonter les pierres d'arase régulièrement. Cela fait partie de l'entretien d'une propriété, autant qu'on entretient les cultures. Une propriété est un ensemble, et c'est cela qu'il faut expliquer aux gens.

Gabriel Bouillon : Quelle est la différence de coût entre un mur en pierre sèche et un mur en béton recouvert de pierres ?

Antoine Leclef : La construction d'un mur en pierre sèche, lorsqu'il fait moins de 1,50 mètre de haut, coûte moins cher que la construction d'un mur en béton recouvert de pierre sèche. En général, on peut dire qu'il y a une différence de coût d'environ 30 à 40 %.

Il y a tout un intérêt à poursuivre cette construction de murs en pierre sèche et à revenir à des techniques plus basiques. Comme on le disait tout à l'heure, pas de béton ne signifie pas d'empreinte carbone. Le mur en pierre sèche est le mur du passé, mais aussi le mur du futur à mon sens. Merci.

Gabriel Bouillon : Merci Antoine.

Table ronde 1 : Valérie Gaugler

Gabriel Bouillon : Madame Valérie Gaugler, vous êtes chargée du paysage au Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Valérie Gaugler : Bonjour, je suis Valérie Gaugler chargée de projet en paysage, ménagement et urbanisme au PNR. Je voulais simplement dire que le PNR justement gère les paysages de manière assez globale de part de différentes thématiques à la fois agricole, touristique et paysagère.

En ce moment, si je peux en parler rapidement, nous sommes en cours de révision de charte, une charte c'est 15 ans et actuellement justement nous sommes en train d'intégrer une vision un peu plus innovante et dynamique de ces techniques-là qui pourraient être intégrées dans notre future charte en vue d'interventions dans le paysage.

Au PNR, on est amené souvent à comparer les paysages avant / après, à comprendre les mécanismes de transformation, les dynamiques et ça fait entièrement partie de l'existence d'un territoire, en fait c'est le suivi de ces paysages. En l'occurrence le paysage très minéral d'autan, qu'on peut constater à travers la présence des restanques, et de cet environnement très karstique, aujourd'hui avec la déprise, et de plus en plus, s'efface et devient plus uniformisé par la conquête de la forêt et un enrésinement assez prononcé.



Ce matin à Séranon donc j'ai fait une intervention, on a pu constater justement cette évolution depuis le début du siècle en comparaison avec une photographie des années 70, et on voit par rapport à aujourd'hui une simplification encore plus grande des paysages, un enrésinement plus important des coteaux et un effacement aussi des limites parcellaires plus importantes et des parcelles qui s'agrandissent, on a parlé de la mécanisation tout à l'heure.

À Séranon, on ne cultivait pas la fleur mais on ramassait la fleur, c'était de la cueillette de fleurs sauvages de lavande et de narcisse essentiellement, puis on récupérait les lichens et les jeunes rameaux de pin pour en tant que fixateur. Ce sont des revenus complémentaires pour les agriculteurs qui étaient de plus en plus important à partir des années 70.


Observer les paysages en évolution

Tourrettes sur Loup, effacement des restanques, couronne verdoyante rafraîchissante



Début XXe



2024

Aujourd'hui les restanques s'effacent. Est-ce que c'est bien ? Est-ce que ce n'est pas bien ? La question c'est quel est l'enjeu aujourd'hui ?

Il y a certainement un enjeu patrimonial, il y a certainement aussi un enjeu de gestion du risque, de limiter l'érosion et de préserver aussi les socles villageois, ce qui est une thématique très importante au niveau du parc. On veille à ce que les enveloppes urbaines et les socles villageois soient bien préservés mais pas pour autant pas forcément figés dans un passé mais vraiment intégré dans une vision contemporaine de son cadre de vie.

Donc aujourd'hui on interroge aussi l'architecture contemporaine. On parlait des aménagements, comment intégrer aujourd'hui la pierre sèche dans les aménagements d'aujourd'hui ? Certainement pour les mêmes raisons qu'avant, la gestion de l'eau et aussi pour la limiter l'érosion.


Observer les paysages en évolution

La vallée du Loup: le grand paysage vu depuis la l'face de la Victoire: décrue agricole, progression de la forêt, une uniformisation générale des paysages depuis la vallée de l'Estéron à la vallée du Loup (récaractérisation après-guerre), remembrement des milieux



Début XXe



2024

Cet intérêt des restanques aujourd'hui à proximité des villages et limitation les impacts en aval jusqu'au littoral

- Travail de recensement et d'inventaire en cours de toutes les typologies de constructions en pierre sèche, dont les restanques, mené par le SIVOM du Pays de Vence en lien avec le service des Inventaires de la Région, et le PNR sur l'ensemble du territoire.

Ici la vallée du Loup, on voit sur la photographie toute cette vallée et les restanques qui dessinent et marquent vraiment le paysage. Aujourd'hui, il y a un effacement devant le l'enrésinement des coteaux. L'intérêt aujourd'hui, serait de préserver les restanques et de pouvoir resserrer la gestion de ce patrimoine par la prise en compte de ce patrimoine aux abords des villages et donc là je pense en parallèle à la révision de la charte.

La proximité permettrait aussi de soutenir une économie de proximité par rapport au village, le soutien aussi d'une forme d'agriculture, de culture de proximité et de préserver aussi les villages d'une forme d'érosion.

Je tenais aussi à rappeler qu'il y avait un travail de recensement et d'inventaire en cours notamment qu'Antoine Bourgeau suit sur toutes les typologies de construction en pierre sèche et en association avec le SIVOM de Vence et le service des inventaires de la région.

Le PNR observe les paysages et il y a un outil qui existe qui s'appelle l'[Observatoire photographique des paysages](#) qui est un outil qui existe sur différents territoires, différents PNR souvent encadrés par la [Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement](#) (DREAL mais pas forcément. C'est une approche du paysage, un suivi du paysage qui permet d'accompagner l'aide à la décision notamment pour les acteurs du territoire et de comprendre les impacts qu'on a sur nos paysages.

Gabriel Bouillon : Donc un observatoire photographique des paysages ?

Valérie Gaugler : Au PNR des Préalpes d'Azur, on a commencé un [observatoire photographique participatif](#) où la population a été interrogée en 2017-2018 sur les enjeux de paysage, pas spécifiquement sur la pierre sèche ou les plantes à parfum. Aujourd'hui, il est question de réactiver cet outil dans le cadre de la révision de charte et aussi pour interroger les paysages en évolution. Depuis la création du parc en 2012, certains paysages ont évolué, notamment cette notion de paysage ouvert xérique. Aujourd'hui, on voit que ces paysages ouverts se sont beaucoup refermés à cause des boisements, et les restanques aussi sont très présentes dans l'imaginaire des personnes mais dans la réalité, on voit que ces choses-là sont s'effacent. Mais il y a vraiment, comme je disais tout à l'heure tout à l'heure à travers cet observatoire-là, on peut voir où sont les paysages importants pour le cadre de vie et là où l'on pourrait vraiment concentrer les actions pour la préservation.

Gabriel Bouillon : Très bien et un inventaire, donc là c'est un appel que vous venez de lancer Éric Mèle depuis votre propre boîte mail, à recenser l'inventaire du patrimoine Pierre Sèche sur le territoire du PNR. Il y a une couche qu'on connaît déjà qui est l'inventaire [SILENE](#) qui lui est alors produit plutôt par le [Conservatoire Botanique National Méditerranéen](#) (CBNMed) de Porquerolles, alimenté aussi par le [Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes côte d'Azur](#) (CEN PACA) qui permet aussi d'identifier tout ce qui relève de la cueillette pour la plante à parfum sur ce territoire-là, comme le genêt d'Espagne, la lavande vraie ... Tout ça aujourd'hui est déjà cartographié, je cite ces plantes-là parce qu'elles font partie de l'Indication Géographique (IG) absolue Pays de Grasse et que cette IG couvre aussi ce territoire-là.

Donc on va de mieux en mieux apprendre à connaître notre territoire du Haut-Pays, et compléter la production vallaurienne de néroli à Tourrettes-sur-Loup et au Bar-sur-Loup.

Merci Valérie.

TABLE RONDE 2 : LA CULTURE DES PLANTES À PARFUM SUR RESTANQUES

Philippe Garnerone - Producteur de plantes à parfum, président de la CooParfum / La Marigarde

Jean-Noël Falcou - Paysan naturaliste et producteur d'agrumes biologiques

Éric Mèle - Maire de Gourdon, Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Table ronde 2 : Philippe Garnerone



Monsieur Philippe Garnerone
Producteur de plantes à parfum à Grasse,
Président de la Coopérative CooParfum/La Marigarde



Source : GoogleEarth

Gabriel Bouillon : Bonjour à tous, merci d'être avec nous, Philippe. Tu es né dans les plantes à parfum.

Philippe Garnerone : Bonjour à tous, oui exactement. Je suis la cinquième génération à cultiver la plante à parfum à Grasse. Ma famille est arrivée sur le domaine en 1892. J'ai comme problématique d'être situé sur un coteau, ce qui n'est pas toujours positif pour nous. Nous cultivons surtout le jasmin sur des restanques qui font entre 8 et 10 mètres de large, ce qui implique une façon de travailler complètement différente.

Par le passé, les restanques avaient un effet bénéfique car elles protégeaient bien du gel. La nuit, les rochers et les pierres restituait la chaleur emmagasinée pendant le jour. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, nous avons plus besoin de rafraîchissement que de réchauffement. Cela nous remet un peu en question sur la culture du jasmin.

En ce qui concerne la rose centifolia, nous avons la chance d'avoir une plaine, ce qui est très bien pour sa culture car elle nécessite des interventions mécaniques. Pour la tubéreuse, nous la retirons régulièrement du sol, ce qui pose moins de problèmes. Les restanques drainent énormément le sol, ce qui est une spécificité du jasmin. Le jasmin a besoin de beaucoup d'eau en été, mais très peu en hiver, sinon cela entraîne la pourriture des racines et les fait disparaître. C'est pour cela qu'à l'époque, on avait planté ces jasmins sur les restanques.

Gabriel Bouillon : Merci, Philippe. Ta propriété, nous la connaissons tous, au moins en partie, puisqu'elle surplombe le giratoire du Moulin de Brun en bas à Grasse exactement. Tu nous régales de tes floraisons de jasmin et de tubéreuse.

Philippe Garnerone : Oui, j'essaie de faire au mieux.

Gabriel Bouillon : C'est vraiment constitutif du paysage grassois aujourd'hui, ton exploitation. Est-ce que tu te souviens déjà avoir vu partir ta terre parce qu'un mur s'était effondré ? Par exemple, est-ce que tu te souviens des dernières campagnes de grosse restauration de ces murs en pierre sèche sur ton exploitation ou autour de chez toi ?

Philippe Garnerone : Alors malheureusement, j'hérite de cette situation. Les murs sont en train de partir maintenant, donc il va falloir qu'on s'y colle. Effectivement, j'ai à peu près un kilomètre de mur en pierre sèche, et par morceaux, il y a des murs qui tombent. Je sais que mes parents n'ont jamais touché à ces murs, donc moi, il va falloir que je m'y mette. Ça va être un des travaux que je vais devoir faire. Il va falloir qu'on trouve de l'aide.

Oui, c'est exactement ça. C'est vrai que sur les photos tout à l'heure, on avait un mur avec un ventre, mais j'ai exactement ça à la maison. Ça fait des dizaines d'années que je vois ce mur dans cet état en labourant les jasmins, et il ne bouge pas. Mais bon, de temps en temps, des morceaux tombent. Merci.

Gabriel Bouillon : Merci Philippe.

Table ronde 2 : Jean-Noël Falcou



Gabriel Bouillon : Jean-Noël Falcou, vous aussi, vous êtes paysan naturaliste et producteur d'agrumes biologiques. Les premières fois où j'ai entendu parler de vous, vous étiez effectivement agrumiculteur bio, ce qui était nouveau pour nous. Nous nous demandions même comment cela pouvait être possible, et en plus à Vallauris, donc dans une exploitation en restanques également ?

Jean-Noël Falcou : Oui, dans une exploitation en restanques à Vallauris. Vallauris, c'est le plus haut phare d'Europe, de la mer jusqu'au sommet où il y a déjà beaucoup de bigaradiers. En effet, nous avons beaucoup de restanques. Je suis très content de parler après Philippe Garnerone parce qu'on entend que la tonalité du paysan quand il parle des restanques n'est pas tout à fait la même que celle des spécialistes. Nous sommes tous concernés par les restanques. Moi le premier, j'étais venu ici pour en dire tout le bien que j'en pense, mais vous l'avez fait avant moi. Du coup, j'ai presque envie d'appuyer de l'autre côté de la balance. Les aménités positives, vous en avez parlé brillamment : on lutte contre l'érosion, on préserve la biodiversité, on retient l'eau, on restitue la chaleur hivernale, ce qui est bon pour les plantes et pour les animaux. Souvent, on faisait des constructions en pierre sèche en altitude pour pouvoir conserver les abeilles l'hiver. Il y a plein d'aménités positives. Mais une aménité positive, c'est une conséquence positive secondaire. Au début et à la base, la fonction de la restanque, c'est cultiver. Vous le savez tous, mais j'aime bien le dire parce qu'on ne construit pas des restanques pour développer la population de geckos ou pour faire venir les touristes, c'est un outil de production. Ce que je veux dire, et c'est pour ça que c'est une bonne nouvelle, c'est que nos deux patrimoines sont intimement liés. Aujourd'hui, en Pays de Grasse, si on veut développer la plante à parfum, cela ne se fera pas sans l'art de la pierre sèche. Inversement, si on veut développer l'art de la pierre sèche, on ne peut pas penser sans les paysans, et ça, pour nous, c'est une bonne nouvelle. C'est pour ça que je suis également ravi de ce colloque aujourd'hui, parce que quand on aime les pierres sèches — moi, ça fait longtemps que j'aime les pierres sèches — quand je voulais en parler, c'était seulement avec les professionnels des pierres sèches et les paysans.

Gabriel Bouillon : Merci, Jean-Noël.

Table ronde 2 : Éric Mèle



Éric Mèle : Avec Jean-Noël Falcou et la Coopérative Nérolium, nous nous sommes rapprochés de la commune du Bar-sur-Loup, du Pont-du-Loup et de Vallauris, qui travaillaient ensemble pour trouver une synergie à travers le néroli et la fleur d'oranger. Tout un écosystème se remet en place et, nous l'espérons, portera ses fruits dans quelques années.

Gabriel Bouillon : C'est parfaitement logique, dans le Pays de Grasse, ces dix dernières années, suite aux politiques mises en œuvre par Jean-Pierre Leleux, nous avons doublé les cultures de plantes à parfum, passant de 25 hectares à 50 hectares. Il n'y a donc aucune raison pour que le néroli à Vallauris, Tourrettes-sur-Loup et au Bar-sur-Loup ne suive pas la même voie avec de la volonté. Monsieur Éric Mèle, vous avez passé commande d'un chantier, de rénovation ou de création, vous allez nous le dire. J'ai récemment vu une interview de vous dans Nice Matin où vous disiez vouloir laisser à vos successeurs des chantiers déjà lancés, car tout est long et compliqué. Ces chantiers ont-ils été longs et compliqués pour vous ? C'est un projet de longue haleine, où se situe-t-il ?

Éric Mèle : Oui et non, cela se situe au Pont-du-Loup. Nous avions racheté une propriété de 7000 m² qui était vouée à la constructibilité. En fin de compte, avec les risques géologiques et toutes les contraintes d'aujourd'hui, le préfet a refusé les permis et le propriétaire s'est découragé. La commune a racheté ce terrain à un prix moindre. Mais il y a eu une volonté farouche de l'équipe municipale, car nous avons tout de même racheté ces terrains pour 150 000 €, ce qui n'était pas rien pour une petite commune. Aujourd'hui, nous devons avoir plus de 200 mètres linéaires de murs en pierre sèche, avec la volonté d'y remettre de l'agriculture. D'un côté, nous avons « Les Petits Loups Maraîchers », une association du Pont-du-Loup qui fait du maraîchage avec une petite partie de plantes médicinales. Et d'un autre côté, la culture de la plante à parfum. Dans un premier temps, nous nous orientions vers la fleur d'oranger, et nous avons trouvé une jeune fille qui a travaillé avec Carole Biancalana, que nous connaissons bien à Plascassier. Nous allons probablement nous orienter vers la rose de mai. L'objectif, comme le disait Jean-Noël, est de créer une agriculture, pas juste pour faire beau. Si nous nous contentions de faire beau, nous aurions des millions de mètres carrés à mettre en place dans tout ce département, et je pense que cela ne servirait à rien. L'objectif est de monter des murs pour créer une agriculture. Pour en revenir presque à la question que vous alliez me poser, effectivement, la Région et l'État, dans le Fonds Vert et les fonds régionaux, m'ont accordé près de 80 % d'aide financière parce qu'il y avait un objectif agricole derrière. Je n'aurais pas pu faire ces restanques juste pour me faire plaisir.

Je voulais aussi faire un petit témoignage. Je le regrette amèrement, mais c'est comme ça, c'est la vie. Il y a une quinzaine d'années, chez moi, dans ma propriété, j'ai fait tous mes murs et je sentais que je faisais une erreur, mais ce n'était pas dans l'air du temps. Il n'y avait pas de muraillers, j'ai refait tous mes murs en pierre bétonnée. Dans ma tête aujourd'hui, je ne dis pas que je ne peux plus les voir parce qu'ils sont quand même beaux, mais j'ai un peu d'amertume. Je pense qu'il y a une véritable prise de conscience aujourd'hui des acteurs locaux sur ce genre d'action. Quand on voit une commune où le mur se fait en béton ou en pierre bétonnée maçonnée, on se dit : mince, est-ce qu'il n'aurait pas pu réfléchir différemment ? Il y a une véritable prise de conscience, comme vous le disiez, Jean-Pierre. Les élus, de plus en plus, vont porter cette parole. Et je pense que la valeur du patrimoine de chacun d'entre nous va être magnifiée parce qu'il y aura des murs en pierre sèche.

Gabriel Bouillon : Gourdon, ce n'est pas une commune immense, c'est plutôt un petit village, un très beau village. Comment les services municipaux ont-ils pu rédiger un cahier des charges ? Avez-vous pu faire des appels d'offres ? Avez-vous trouvé des muraillers pour réaliser l'opération ?

Éric Mèle : Nous avons la chance d'avoir des muraillers, comme David Grégoire qui est sur place. Il y a aussi Vincent Lugeux, qui est murailler au Bar-sur-Loup. Donc, nous avons des muraillers dans le coin, et ils sont débordés de travail. Beaucoup de personnes locales leur demandent de remonter un mur. Aujourd'hui, on ne sait pas, je pense qu'on ne sait pas remonter un bout de mur en béton s'il est en pierre sèche. Il y a ce réflexe aujourd'hui de demander au murailler de venir restaurer une partie de mur. Peut-être que si on devait faire le mur en entier, on réfléchirait différemment. Mais toutes ces parties de murs qui sont tombées chez moi, il me reste quand même des murs, je les fais restaurer parce que c'est la valeur patrimoniale du terrain, de la propriété.

Gabriel Bouillon : Donc, d'une part, vos services ont pu monter un appel d'offres, et d'autre part, vous avez trouvé des muraillers qui se sont donnés la peine de répondre à l'appel d'offres.

Éric Mèle : Tout à fait, qui se sont donnés la peine de répondre à l'appel d'offres.

Gabriel Bouillon : Et certainement parce que vous étiez dans un projet qui était plus large que la simple construction de murs.

Éric Mèle : Oui, oui. Moi, je l'ai vu avec David qui, dans un premier temps, travaillait un peu au coup par coup. Ils sont presque trop beaux, je vous dis. Je lui avais reproché de les faire trop beaux, pas assez paysan. À un moment donné, nous sommes descendus en cascade, au départ, il était sublime, et je lui disais : il est trop sublime, il faut baisser la qualité pour arriver à retrouver un mur un peu plus authentique.

Gabriel Bouillon : Donc, vous allez mettre à la disposition d'un agriculteur ?

Éric Mèle : Oui, une agricultrice. Nous sommes en train de terminer tout à fait.

Gabriel Bouillon : Génial, bravo.

ÉCHANGES ▶ Table ronde 2 :

Intervenant (Murailler) : J'ai également travaillé dans ce quartier et je voudrais faire le lien entre les différentes démarches et pratiques de la pierre sèche. Depuis des millénaires, il existe une pierre sèche paysanne et une pierre sèche de génie civil, d'intérêt collectif, regroupant des professionnels. Non pas parce qu'il y avait des professionnels de la pierre sèche, mais parce qu'un ensemble d'intervenants, des carriers, des tailleurs de pierre et des paysans poseurs de pierres, se regroupaient et participaient à des ouvrages d'intérêt collectif. Tout ce que l'on voit, non pas en aval des routes mais en amont, fait partie de cet intérêt collectif qui était pris en charge. Aujourd'hui, cela n'existe plus. Nous avons restauré un mur dans le centre du Var, et l'intérêt collectif a été pris en charge, mais il fallait que le propriétaire ait les épaules solides pour avancer l'argent, par la fondation du patrimoine. Votre mur est visible d'un passage à moins de 50 mètres et vous pouvez bénéficier d'une aide en remise d'impôt. Il faut avancer l'argent. Ici, par exemple, cet effort que nous avons avec des collectivités, comme le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, puisque nous avons commencé la rénovation de ce terrain notamment grâce au financement de journées d'initiation qui ont été montées avec le CAUE06, la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et le PNR. Ensuite, ils se sont un peu séparés, mais nous avons continué à travailler en journée d'initiation pour montrer que la pierre sèche est accessible à tous. Le lien avec le monde paysan est là. Nous ne pourrons pas refaire les 250 mètres linéaires de murs qui ont été faits en plusieurs générations en 3 ou 4 ans, mais nous pouvons essayer de coordonner des actions de formation, des exploitants avec des gens qui viennent s'initier, etc., pour répondre à différentes demandes et s'adapter à cette demande, car la pierre sèche s'adapte à tout.

Gabriel Bouillon : Merci beaucoup. C'est l'occasion de rappeler que depuis 2007, nous dispensons ces formations ouvertes à tous pour l'entretien et la restauration des murs en pierre sèche.

Éric Mèle : Je voulais juste réagir à ce que vous disiez. Effectivement, nos employés communaux, le parc, les agglomérations, que ce soit de Grasse ou de Sophia-Antipolis, initient énormément cette dynamique à l'initiation pour remonter, car nos employés sont également capables de restaurer quelques petits murs ici et là pour sauvegarder le patrimoine de la commune. Et c'est très fort.

Gabriel Bouillon : C'est le principe, comme le font les agriculteurs, tout au long de l'année. Si on passe devant le mur et qu'on tourne la tête pour ne pas avoir la pierre qui bouge.

Jean-Noël Falcou : Je suis également absolument convaincu par l'enjeu de formation. Je m'occupe des filières agricoles du Groupe Mul, et les images que nous avons vues tout à l'heure sont des murs que nous remontons au Bar-sur-Loup. Nous avons formé nos équipes à l'entretien des murs en pierres sèches. Nous sommes un lieu d'accueil pour le lycée agricole, ce qui permet à leurs formations en pierre sèche de se dérouler chez nous, et cela permet aussi à plus d'élèves d'avoir accès à ces formations. Nous travaillons également avec une entreprise de réinsertion, « Renouer », que vous devez connaître dans le paysage grassois, et nous les faisons travailler ainsi que des muraillers professionnels. Il n'y a pas l'un contre l'autre, mais il y a un enjeu à diffuser ces savoirs de pierre sèche et à ce que ces entreprises, notamment nos entreprises de réinsertion, mais peut-être d'autres qui interviennent sur plein de petits chantiers, puissent aussi avoir ce savoir-faire pour créer et diffuser cette culture de la pierre sèche autour d'eux, ce qui donnera plus de travail aux muraillers derrière, j'espère.

Gabriel Bouillon : Je crois que c'est bien parti. Nous avions visité, d'ailleurs, il y a deux ans à Tourrettes-sur-Loup, un chantier d'insertion qui travaillait sur la pierre sèche.

Geneviève Fontaine : Je suis la cogérante de la SCIC TETRIS, et nous portons des formations autour de l'écoconstruction, dont la pierre sèche. Avec Vincent Lugeux, murailler qui est dans la salle, cela fait deux ans que la commune de Gréolières nous passe commande, dans le cadre de cette formation, de rénovations de murs de la commune. Donc, effectivement, ce sont aussi des choses porteuses pour les petites communes qui n'ont pas forcément les moyens et qui peuvent s'appuyer sur des stagiaires en formation professionnelle qui ont besoin de chantiers école grande nature pour pouvoir apprendre le métier.

Gabriel Bouillon : Oui, nous revenons à l'information sur la table ronde suivante, mais oui, et je crois même qu'à Gréolières, la Fédération Nationale des Chasseurs a fait des chantiers de rénovation de restanques il y a quelques années. Est-ce que quelqu'un a des questions à poser à ces intervenants ?

Maurin Pisani : Bonjour Monsieur le Maire. Pourriez-vous donner quelques chiffres sur le projet dont vous avez parlé ? Quelle surface de mur ? Quelle longueur ? Quelle hauteur ? Combien de temps cela a-t-il pris pour les travaux, et peut-être le prix que cela vous a coûté ?

Éric Mèle : Oui, cette fois-ci, nous avions fait 100 mètres sur une hauteur de 1,30 mètre à 1,50 mètre. Cela représente un coût d'environ 60 000 €, subventionné à 80 %. Donc, cela fait environ 100 m², pas 100 mètres linéaires, et cela m'a coûté environ 60 000 €.

Maurin Pisani : Et combien de temps cela a-t-il pris ?

Éric Mèle : Le murailler extrêmement efficace a dû faire cela en 5 à 6 mois. Il était tout seul. Il a tout décaissé, enlevé toutes les pierres, purgé tout ce qu'il y avait derrière, et repris tout l'arrière du mur, tout seul.

Maurin Pisani : Oui, une autre question : les pierres étaient-elles déjà toutes là ? Les pierres étaient-elles toutes là ?

Éric Mèle : Oui, oui, les pierres étaient toutes là. Nous avons un peu triché, car nous avons un peu démonté quelques vieux murs pour pouvoir récupérer la pierre afin de finaliser, car nous avons d'autres projets, un petit projet de parking. Du coup, il y a une restanque que j'ai condamnée et nous avons récupéré la pierre pour finaliser un peu plus haut. Nous nous sommes arrangés, mais aucune pierre n'est arrivée, aucune n'a été introduite d'ailleurs.

Gabriel Bouillon : Merci, Éric. Nous en avons fini pour cette table ronde, je vous remercie, messieurs.

TABLE RONDE 3 : ÉCHANGES SUR LES DEUX FILIÈRES : PROFESSIONNALISATION, PÉNIBILITÉ, FORMATION ET FINANCEMENTS

Christèle Colliot - Agronome spécialisée en développement durable, formation et transition agro-écologique, de nous rejoindre pour la Fédération Française de la Pierre Sèche

Maurin Pisani - Producteur de jasmin à Grasse Plascassier, membre de l'association « Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse »

Table ronde 3 : Christèle Colliot



Mme Christèle Colliot
Agronome spécialisée Développement Durable,
Formation & Transition agro-écologique

La Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS) est un réseau professionnel qui rassemble des acteurs de la pierre sèche du niveau local au national.

Fondée en 2012 à la demande du Ministère de l'écologie et du développement durable, la FFPPS est aujourd'hui un collectif de passionnés par la beauté et l'intelligence d'une technique constructive millénaire qui façonne les paysages de nombreux territoire.

Pour mieux nous connaître, nous rejoindre, vous abonner aux actualités, suivre l'offre de formation :

<https://www.professionnels-pierre-seche.com>

F.F.P.P.S : ffpps.contact@gmail.com

Agro&Co : contact@ecomur.fr

Gabriel Bouillon : Nous allons terminer par un aspect très technique. Je demande à Madame Christèle Colliot, agronome spécialisée en développement durable, formation et transition agro-écologique, de nous rejoindre pour la Fédération Française de la Pierre Sèche, ainsi qu'à Monsieur Maurin Pisani, producteur de jasmin à Grasse Plascassier, membre de l'association « Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse ».

Gabriel Bouillon : Merci d'être avec nous. Christèle Colliot, vous accombez la Fédération Française Professionnelle de la Pierre Sèche à quel titre ?

Christèle Colliot : La fédération s'intéresse au lien entre la pierre sèche, l'agriculture et le territoire. À ce titre, l'année dernière, elle a collaboré avec le syndicat mixte des gorges du Gardon lors de son assemblée générale sur cette thématique. À l'époque, j'étais encore en poste en tant qu'agronome et responsable de formation et qualité à la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. C'est ainsi que j'ai découvert la filière pierre sèche en montant des formations professionnelles continues dans les entreprises. J'avais rencontré Jean-Noël Falcou lors d'une formation qui n'avait rien à voir, et il m'avait parlé de la relance du bigaradier et de la culture en terrasse. J'ai donc fait le lien, quand avec la fédération et Daniel Munk, on a monté le programme. Je me suis dit qu'il fallait des agriculteurs qui témoignent de leur manière de travailler sur des terrasses agricoles, car ce sont des systèmes de production particuliers. Jean-Noël en a très bien témoigné tout à l'heure.

En fait, j'ai quitté mes fonctions parce que je me suis dit qu'il y avait un enjeu de développement durable assez incroyable sur les cultures en terrasse et l'art de la pierre sèche. Comme l'a dit Jean-Noël tout à l'heure, nous devons faire appel à des muraillers et nous devons recréer du lien. D'ailleurs, quand on parle d'empirisme, il y a aussi tout le lien avec les territoires et les décideurs. En découvrant tout le travail qui a été fait sur ce territoire, je me dis que c'est très important avec les outils que vous avez de diffusion dans la fédération des parcs naturels régionaux ou les banques des territoires. Normalement, on diffuse sur ces expériences et il y a d'autres territoires qui sont beaucoup moins avancés que vous, qui sont beaucoup moins conscients. Je ne suis pas sûre que tous les décideurs aient encore cette prise de conscience sur le bassin méditerranéen et ailleurs. Donc, je crois qu'il faut aussi diffuser votre expérience et tous les résultats que vous avez eus sur ce territoire et continuer évidemment.

Gabriel Bouillon : On ne lâche rien, on va continuer. Vous disiez que vous avez découvert un métier en quelque sorte, sa pénibilité, ses petits secrets. Aujourd'hui, si on veut avoir recours à un murailler, on fait comment ? Après tout, n'importe qui pourrait se dire qu'il est murailler. Si on veut s'assurer d'un travail de qualité, on passe par la Fédération Française de la Pierre Sèche ? Il y a des formations diplômantes sur le sujet ?

Christèle Colliot : Alors justement, cela a été dit, on ne s'invente pas murailler, c'est un métier avec de la professionnalisation. On ne s'invente pas agriculteur, c'est un métier professionnel. On ne s'invente pas formateur, c'est un métier professionnel. Il y a donc aussi un enjeu de transmission. Nous sommes dans le PCI, mais il y a aussi un enjeu de transmission via des formations professionnelles. Les formations de la fédération, sur le site, sont bien faites. Elles répertorient beaucoup d'acteurs, notamment les acteurs et les formations professionnalisantes pour devenir murailler, qui bénéficient maintenant de trois niveaux de Certification de Qualification Professionnelle (CQP). Ce sont des blocs de compétences qu'on peut aussi additionner, c'est-à-dire qu'on peut devenir murailler en montant en gamme, selon comment on intervient sur des chantiers. Il y a des niveaux pour être sur des chantiers et avoir aussi les règles de l'art pour monter les murs et participer à des équipes, et être encadrés peut-être par un murailler plus qualifié. Ensuite, on a tout le réseau. Je ne vais pas détailler toutes les formations, mais il y a des acteurs qui déplient ces formations, comme les artisans bâtisseurs de la pierre sèche et les centres de formation. Ensuite, on a également des blocs de compétences additionnels pour des gens qui ont des métiers dans la construction et le paysage, et qui peuvent se doter de blocs de compétences. Il y a aussi des adultes qui veulent venir profiter de cette compétence et utiliser leur Compte Personnel de Formation (CPF). Donc, on a les centres de formation, les lycées agricoles et quelques maisons familiales et rurales, qui ont intégré ces blocs de compétences dans le certificat de spécialisation, par exemple pour les paysagers. On retrouve également ces blocs de compétences dans le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA), nécessaire pour s'installer. Ces centres ouvrent aussi à la formation adulte, donc d'autres professionnels ou personnes peuvent bénéficier de ces formations en utilisant leur CPF en s'inscrivant auprès de ces centres. Ensuite, on a la formation professionnelle continue, celle qu'on fait émerger sur certains territoires à travers des réseaux comme les chambres d'agriculture ou d'autres organismes de formation, où les agriculteurs peuvent venir se former et peuvent aussi faire former leurs équipes si nécessaire. Ce sont des formations plus courtes qui peuvent amener à se spécialiser ensuite, mais en tout cas qui acculturent aussi les agriculteurs sur le fait que c'est une solution concrète et viable. Ils ont besoin de concret pour les entreprises agricoles. Après trois jours simplement de formation avec un chantier pratique, il n'y a plus de : « la pierre va tomber, on va la remonter ! » Mais il y a : « c'est un monolithe, ça tient, on en a pour quelques siècles ».

Gabriel Bouillon : Alors, on a les moyens humains, donc on peut trouver à se former en France et dans les Alpes-Maritimes et avoir les moyens humains. Les moyens matériels, on ne les a pas passés en détail aujourd'hui, mais Maurin Pisani soulevait la question de la pierre tout à l'heure et de l'accès à la pierre. Je sais, parce qu'on en a déjà discuté il y a quelques temps avec les muraillers, qu'il y a un petit sujet sur les accès à la carrière et les micro-carrières sur nos territoires. C'est un sujet pour la fédération ?

Christèle Colliot : Oui, tout à fait. La fédération appuie et fait pas mal d'innovations et de réflexions sur différents territoires, car la pierre, il faut la trouver. Quelqu'un disait qu'après la Bourgogne, il n'y avait plus de pierre ! Il y en a quand même. Justement, il y a des territoires qui ont mis en place des expérimentations comme dans le réemploi, ne pas laisser de la pierre, car que ce soit dans la pierre sèche ou dans l'agriculture, il y a des questions de vol dans la ruralité. Quand on voit des choses tomber, des belles pierres, on les ramasse, on les emporte. Donc, l'idée est aussi de pouvoir utiliser cette pierre pour rebâtir des murs. Dans ce cas, il y a une animation à faire sur le territoire, des acteurs comme les parcs naturels régionaux ou les syndicats d'agriculteurs ou des collectivités, pour mettre en place des endroits où l'on stocke ces pierres éventuellement, où on les inventorie. Car dans l'art de la réhabilitation des ouvrages en pierres sèches, c'est intéressant de réutiliser aussi les pierres viables sur les chantiers, localement et vraiment là où c'est nécessaire, pour ne pas trop déplacer les pierres qui existaient et qui étaient très bien où elles étaient. Donc, il y a des expériences pilotes qui se font et la fédération les accompagne. Il y a quelque chose d'intéressant, je ne sais pas s'il y avait une étude récente qui avait été menée. Par exemple, il était mis dans les chantiers, les permis de démolition, le fait de rapporter ces pierres que c'était une obligation. Donc, essayer d'avoir des choses comme ça que nos acteurs peuvent proposer et puis inscrire. Après, c'est la volonté des acteurs du territoire de pouvoir inscrire des choses comme ça et de transmettre à d'autres territoires quand ça fonctionne.

Gabriel Bouillon : On le fera savoir aux personnes en charge de nos règlements d'urbanisme. C'est vrai que sur la commune de Grasse, toutes les restanques sont protégées et depuis longtemps, mais on n'est peut-être pas allé plus loin que ça et il y a peut-être encore à faire, certainement.

Christèle Colliot : Juste pour compléter sur votre question sur les carrières. On a visité une carrière dans le cadre de ces journées à la Sine à Vence. C'est vrai que les petites carrières ont quand même du mal et elles ont disparu au même titre que tout ce qui était dans un processus où il fallait atteindre une certaine taille pour être rentable. Donc, il y a beaucoup de petites carrières qui sont les carrières de prédilection des muraillers, car ce sont des volumes qui n'intéressent pas les grands carriers. C'est vrai que ces petites carrières, il faut aussi les favoriser, peut-être dans le cas des schémas de carrière régionale. C'est un peu une usine à gaz, mais peut-être que là aussi, il faut transmettre tout l'intérêt de la réhabilitation des ouvrages en pierre sèche et d'avoir l'approvisionnement plus accessible.

Gabriel Bouillon : Donc, il y a un schéma régional des carrières et une cartographie du [Bureau de Recherches Géologiques et Minières](#) (BRGM) ?

Éric Mèle : Bien, moi je représente le [Schéma Régional des Carrières](#) (SRC) pour le PNR Préalpes d'Azur. Effectivement, il y a un schéma régional, mais comme le dit madame, le problème de fond, c'est que l'on parle de très grosses carrières, comme la carrière de la Sarrée à Bar-sur-Loup, la carrière de Saint-André à Saint-André-de-la-Roche. Mais pour protéger le paysage, petit à petit, on contribue à abandonner ces petites carrières parce qu'on estime que ce sont des verrues dans le paysage, et donc on n'incite pas du tout à ce qu'elles soient utilisées et optimisées vraiment. On est vraiment que sur des grosses carrières.

Gabriel Bouillon : Alors, peut-être que dans notre recensement du patrimoine de pierre sèche sur le PNR, on peut rajouter une petite ligne « carrière ». Merci, Christèle.

Table ronde 3 : Maurin Pisani



Gabriel Bouillon : Maurin Pisani, tu es producteur de jasmin à Grasse sur une très belle exploitation qui s'appelle La Colle Blanche. Maintenant, est-ce que tu peux nous présenter la topographie ? J'ai repris une photographie de Terre Adonis parce qu'il faut que tu nous en parles rapidement. J'ai également repris une photo de ce qui me fait le plus peur chez toi : ce mur en pierre sèche qui retient toute ta propriété sur la route.

Maurin Pisani : Est-ce que c'est de ma responsabilité ou de celle de la voirie ? Ça, si ça tombe, moi, je ne suis que locataire encore.

Intervenant 1 (murailler) : Il faudrait justement avoir un travail beaucoup plus profond sur les archives de la voirie pour voir la part stratégique et donc l'investissement collectif pour les murs en amont des routes. Parce qu'ici, quand vous voyez un mur en amont sur la route, vous voyez que c'est un mur professionnel, ce n'est pas le mur paysan que vous allez voir juste au-dessus du mur en amont de la route. J'en ai parlé par rapport à la Fondation du patrimoine qui intervient sur des propriétés privées et peut avancer l'argent dès que votre mur est très visible. Il y a des aides qui existent, mais je ne sais pas si elles pourraient être attribuées à une production agricole, donc à une société qui n'est pas privée ?

Maurin Pisani : Non, je ne suis pas en société, mais c'est quelque chose qui doit être discuté avec la voirie. Je me souviens, Gabriel, avant qu'on achète la propriété, c'est la première chose que tu m'as dite à propos de cette propriété : « Attention au mur d'en bas ». Je te rassure, c'était il y a six ans maintenant, non, il ne s'est pas plus gonflé à cet endroit. En revanche, plus haut dans les champs, on en a perdu quelques-uns.

Alors, tu voulais que je dise un mot sur Terre Adonis. Rapidement, la propriété fait environ un hectare et demi ici sur la colline de Plascassier. Juste au-dessus, où le prix de foncier est assez exorbitant. Il y a une belle bâtie dessus. Avec ma compagne, on était prêts à apporter un tiers de la somme à peu près. Les banques ont hésité, nous ont dit dès le départ qu'elles finiraient par se désister. Elles nous ont proposé de financer la maison, mais pas les champs, ce qui était un peu ridicule. La SAFER est intervenue au milieu et a accéléré la création d'une entité à laquelle elle réfléchissait depuis quelques années pour faire du portage foncier. Habituellement, le portage se fait, sur une période courte. La SAFER peut le faire, c'est vraiment quand elle veut sauver une propriété. À ce moment-là, il n'y a pas de repreneur, elle ne peut pas laisser passer, elle peut acheter et louer pendant quelques temps. Ainsi, l'idée, a été de créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui permettrait un portage multi-partenarial long. Notre propriété, je vous dis à peu près : cette propriété se vendait 650 000€ .

Au lieu d'emprunter cette somme à une banque qui ne connaît pas la situation agricole, ne veut pas se mouiller au départ, etc., nous avons apporté 10% du montant total à la SCIC Terre Adonis, la SAFER a largement complété, notre client qui achète les fleurs à la fin aussi, la CAPG également. L'engagement, c'est que nous rachetons d'ici 7 à 15 ans. Et donc, au bout de 7 ans, on rachète cette propriété et on rend l'argent à tous les prêteurs.

Gabriel Bouillon : C'est un nouvel outil qui permet de faire du portage sur plus long terme que ce que faisait jusqu'à présent la SAFER. Donc, tu as acheté cette belle propriété.

Maurin Pisani : C'est pour ça que ce mur, il n'est pas plus gonflé qu'avant et il n'a pas bougé ! Mais dans les champs derrière, malheureusement, il y a d'autres murs. Et tous ces murs étaient en pierre sèche, mais le mur qui tient la restanque sur laquelle est bâtie la maison d'habitation, a été réhaussé au cours du siècle. Sur un mur d'environ 1,50 m, 1,80 m en pierre sèche, ils avaient rajouté 50 cm maçonnés par-dessus. Et bien, ça a emporté le reste ! Ça a fait un bloc rigide, ça a bougé, ça a pris le mur entier. Je peux bien voir la différence avec les murs qui sont entièrement en pierre sèche, ils se cassent par petits bout. Alors que la partie en maçonnerie, quand ça part, c'est tout un pan entier qui part sur 10 m, 15 m de long. Vous ne pouvez plus rien faire parce qu'en plus c'est de l'agrégat béton et du ciment. Alors que dans l'ancien mur, c'est que de la pierre, on la reprend et on la repose.

Gabriel Bouillon : Dans notre souci de relance de la filière de la plante à parfum, donc je m'adresse à ta casquette de membre des Fleurs d'Exception du Pays de Grasse, il y a eu aussi un besoin de reprofessionnaliser votre agriculture, et notamment avec le LEGTA Vert d'Azur, mais pas que. Est-ce que tu peux nous dire ce que vous avez mis en place ?

Maurin Pisani : Oui, alors la plante à parfum, elle a bien diminué à partir des années 70-80, sa cueillette a toujours été manuelle et l'est encore. Elle employait des dizaines de milliers de personnes au milieu du siècle dernier. Tous ces gens-là sont partis, beaucoup venaient d'Italie spécialement pour ça, c'était quelque chose de culturel, qui se transmettait en famille, le métier de cueilleur était saisonnier. Comme tu l'as dit, grâce à l'implication de tout le monde sur le Pays de Grasse, on a relancé les exploitations de plantes à parfum, quelques-unes n'avaient pas fermé dans les années difficiles. J'ai un de mes collègues avec moi qui peut témoigner, il est d'une 5ème génération, quelques-uns qui n'avaient pas lâché, mais c'était des irréductibles. Même lui, je pense qu'il employait beaucoup moins de cueilleurs au tournant des années 2010 que son père ou son grand-père à l'époque. Tu m'arrêtes si je dis une bêtise, parce qu'en fait, les quelques hommes qui n'ont pas voulu se séparer de leur terre les ont gardées malgré tout. Ils ont réduit les surfaces et, en fait, ils ont limité à l'entretien à ce qu'ils pouvaient faire. Ils ne pouvaient plus payer les gens, etc. Donc, ils ont continué à garder leur terrain et une terre qui, pour au moins au printemps, si vous le faites bien, elle peut être plutôt belle, et on peut en vivre aussi. Donc, on a des champs, qui ont 40 ans, ça arrive. Et donc, du coup, même s'il vous restait quelques champs, on a perdu les métiers annexes. C'est le cas, par exemple, des producteurs de plants greffés, notamment de rose et de jasmin. Et donc, du coup, après avoir relancé les exploitations, parce qu'il faut d'abord avoir des fleurs pour pouvoir en parler, on est allé chercher des clients et on va former des gens pour revenir sur le terrain. Donc, maintenant, on en est là, on a les surfaces qui ont beaucoup augmenté.

Gabriel Bouillon : Alors, ne va pas trop vite. Il y a eu un Certificat de Spécialisation Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (CS PAPAM) qui a été relancé à partir du Campus Vert d'Azur, du lycée horticole d'Antibes.

Maurin Pisani : Oui, on a plusieurs niveaux de formation, car on n'a pas besoin des mêmes qualifications chez tous nos collaborateurs. On a certaines personnes qui sont là que pour cueillir une plante pendant 3 mois, 4 mois si c'est pour le jasmin, ce serait que pour le jasmin. Et il y a des gens qui sont là à l'année, qui doivent aussi faire la taille du jasmin. Il y a des gens qui vont faire la taille du jasmin et du rosier. Et il y a des gens qu'on garde toute l'année, qui vont faire tous les travaux. Et ceux-là, n'ont pas besoin des mêmes formations. Donc, on a des formations par le Pays de Grasse qui sont spécifiques à pas mal de ces choses-là.

Gabriel Bouillon : Et puis, il y en a qui vont vouloir s'installer aussi. Donc, ils peuvent avoir accès au Brevet Professionnel (BPREA) et il y a une certification possible sur la plante à parfum aujourd'hui.

Maurin Pisani : Oui, on a, le BPREA, ça va être une option, mais voilà, c'est vrai qu'on a besoin de gens qui connaissent tout le métier. Certains qui connaissent juste une brique, parce qu'on en aura toujours besoin, c'est la réalité du métier. On aura toujours besoin de 10 fois plus de cueilleurs en saison qu'hors saison.

Gabriel Bouillon : Vous avez aussi beaucoup travaillé. On a parlé des carrières et de la pierre sur le matériel végétal. Vous aviez besoin de vous fournir à nouveau en matériel végétal et vous avez créé l'Aromatic FabLab.

Maurin Pisani : Exactement, c'est une ferme à la base avec des champs de pleine terre où on cultive la fleur comme on faisait avant. Mais il y a aussi deux grandes serres. L'idée, c'est de faire de la recherche sur les pratiques culturelles qu'on a héritées de nos anciens, lesquelles sont toujours les meilleures, lesquelles n'ont peut-être pas forcément été les meilleures à l'époque, mais c'est un bon compromis pour les garder, mais aussi envisager des techniques nouvelles (relatives aux changements climatiques ou pour s'adapter aux besoins de nos clients). Donc on a besoin de changer certaines des pratiques agricoles. Et ce lieu sert à ça. On y teste de différentes greffes, on teste différents calendriers de cultures, on teste, voilà, dans un lieu où on est un peu plus libre, parce que les paysans, chez eux, il y a plein de choses, ils se posent des questions toute la journée. Une fois, tantôt on peut essayer, mais la majorité du temps, on n'a pas le loisir, ni temporel, ni financier, de faire des essais. Donc, ce lieu permet de faire plein d'essais comme ça.

Gabriel Bouillon : Donc de la recherche et développement, de la production de pieds greffés de rosier et de jasmin, tout le matériel végétal nécessaire pour vos exploitations...

Maurin Pisani : Effectivement, fournir des plans greffés qui n'étaient plus facilement disponibles pour en venir tout simplement à du plant même non greffé. Les plants de rosiers, on allait chercher au Maroc ces dernières années. Ce n'est pas très problématique, ce n'est pas la fin du monde non plus, mais c'est vrai que c'est dommage alors qu'on a un patrimoine ici. Donc, il fallait ce lieu. Mais même sur ce terrain, on a un petit peu de pierre sèche aussi. On a un bassin de rétention d'eau, ça rejoint des problématiques qu'on a évoqué ici ; on l'a fait refaire l'année dernière par un artisan agréé avec une garantie décennale. Résultat, le bassin, il n'est pas en eau, on a payé ça, quelque chose de certifié qui ne marche pas. Et nous, en tant qu'agriculteur, dans nos champs, on s'en fout de la garantie, ce qu'on veut, c'est que ça marche !

Pour les besoins en formation on a un « pass saisonnier » né au départ du besoin de main-d'œuvre. Il est vrai que, dès lors que nous atteignons des volumes de production significatifs, nous avons besoin d'un certain nombre de travailleurs saisonniers pendant l'été. Cependant, pour ceux qui ne sont pas familiers avec le jasmin, sa récolte est très longue, s'étendant sur cinq mois, de juillet à fin novembre. Généralement, pendant les mois d'été, nous trouvons des étudiants, des parents pour travailler. Cependant, il devient plus difficile de recruter lorsque septembre arrive et que les rentrées universitaires commencent. Nous avons toujours fonctionné par le bouche-à-oreille. Ce que je veux dire, c'est que lorsque nous trouvons des travailleurs, et en particulier ceux qui sont exceptionnels, qui travaillent bien et avec qui nous avons une bonne relation, nous les encourageons toujours à revenir l'année suivante et nous les recommandons également à d'autres exploitations.

Pour l'autre exploitation, le collègue, on sait quels sont ses besoins, puis pour le saisonnier lui-même aussi, parce qu'on sait que si on lui fournit un travail, s'il va travailler deux mois dans une exploitation, et au bout de deux mois, quand vous allez à nouveau avoir besoin de lui, peut-être qu'il sera encore là, peut-être qu'il ne sera pas allé chercher un travail ailleurs. Donc, au départ, ça fonctionnait comme ça naturellement. Et en fait, on avait décidé de formaliser un petit peu tout ça et de créer une formation spéciale qu'on appelait le « Pass saisonnier », Et qui est donc de former les gens à être saisonniers, mais l'idée, c'est de leur donner une formation, de leur donner quelques petits blocs de connaissances qui leur permettront d'être utiles dans les exploitations agricoles tout de suite en sortant de cette formation et de trouver des emplois, où ils vont continuer à apprendre des choses en étant sur le terrain. Et donc, au départ, quand on a créé ce « Pass saisonnier », il y a plus de 4 ans, on avait donc l'idée de suivre le calendrier de la plante à parfum, le gros de notre période, c'est d'avril à octobre, en janvier, la rose, puis le jasmin derrière. Et on s'était dit, bon, qu'est-ce qu'on peut leur faire faire le reste de l'année ? Il y a évidemment des oliviers partout dans la région, l'oléiculture se fait à partir du mois de novembre, décembre, janvier, la taille. Donc, c'était ça, ça correspondait bien au départ. On avait essayé de boucler ça avec le maraîchage aussi. Finalement, là, au niveau des calendriers, ce n'était pas si évident. Puis, monsieur Leleux, a eu l'idée d'associer la pierre sèche à ce « Pass saisonnier ». C'est une excellente idée, parce qu'au final, cette réfection de murs en pierre sèche, en tant qu'agriculteur, encore une fois, on n'a pas du tout les mêmes besoins qu'une collectivité ou même comme propriétaire qui a une villa ici. Moi, je n'ai pas eu les moyens, le mur, vous avez vu en bas, malheureusement, je n'ai pas le moyen de le refaire demain. Je ne sais pas comment ça se passe avec mon assurance, etc., mais les murs de restanque, c'est pareil. Je n'ai pas même 60 000 € et même si la fondation du patrimoine aide, je ne peux pas les sortir demain. En revanche, si nos saisonniers agricoles sont déjà chez nous 5 mois dans l'année, ceux qui ont une prime d'ancienneté parce qu'ils reviennent, et ces gens-là, qui une fois de temps en temps, ils manquent un peu d'heures, parce que notre floraison est variable, ils peuvent refaire les quelques bouts de mur qui manquent. C'est génial pour tout le monde parce que c'est quelque chose qui nous sert, c'est ce patrimoine qui est reconstruit, et esthétiquement la propriété est absolument magnifique. C'est le dernier, la dernière chose qui choque, en fait, c'est le mur à moitié effondré, éboulé. Donc, l'idée d'associer ça au « Pass saisonnier », c'est absolument parfait parce que c'est quelque chose qui n'a pas vraiment de calendrier, qui peut se faire toute l'année, qui peut combler des trous dans un milieu agricole, où on a une variation énorme de besoin.

Gabriel Bouillon : Oui, oui, alors ça peut d'ailleurs gagner des vocations, des personnes qui se forment réellement au métier de murailler.

Maurin Pisano : je veux bien préciser ça, que ce soit bien clair, et y compris sur les formations agricoles, etc. Le « Pass saisonnier » ne fait pas du tout concurrence au BPREA, au CS PAPAM ou aux formations dont vous parlez, diplômantes et certifiantes. Moi, ce que j'espère avec le « Pass saisonnier », c'est que quand on a fait l'effort de les former, donc les cas à payer, les formations, s'ils sont saisonniers effectivement pendant 2 à 4 ans, c'est très bien. Et si pendant ces 2 à 4 ans, ils ont découvert quelque chose qui leur plaît, ils veulent en faire quelque chose, et c'est vraiment tant mieux. Donc, effectivement, ça peut complètement ouvrir la voie.

Gabriel Bouillon : Et puis, ils peuvent renforcer la main-d'œuvre des muraillers eux-mêmes sur certains gros chantiers. Un murailler peut avoir envie ou être en mesure d'encadrer des collaborateurs, et cette main-d'œuvre formée pourra servir à ça. On est très attendu, ça, la mise en œuvre de ce « Pass saisonnier » a nécessité un énorme travail de négociation avec France Travail. Donc, ça a été très compliqué cette année pour sa mise en œuvre. Le préfet Moutou a été obligé de s'impliquer autant que Jérôme Viaud pour la mise en œuvre de ce « Pass saisonnier », dont on fera le lancement officiel le 18 mars prochain à partir du Mas du Calme, puisque c'est une formation qui est portée par les Apprentis d'Auteuil, qui sont une structure bien présente à Grasse au Mas du Calme depuis des années. Et puis, en effet, quand on s'était vu il y a 2 ans chez Charles Lefèvre avec la Fédération Française des professionnels de la Pierre Sèche, en nous quittant, Jean-Pierre Leleux m'avait dit : « Gabriel, il nous faut une formation, pas à l'année, pas tout le temps, mais pour prendre ce sujet de la pierre sèche à bras-le-corps ». Donc, voilà, on y arrive. Grâce à vous et les Apprentis d'Auteuil cette année, et c'est tant mieux. Et ce n'est pas tout. Avant de merci beaucoup, d'abord, ne bougez pas.

ÉCHANGES ▶ Table ronde 3

Gabriel Bouillon : Avant de passer la parole à la salle, je vais donner la parole à Geneviève Fontaine pour parler du site des Grandes Roches à Gréolières.

Geneviève Fontaine : Bonjour à toutes et à tous. Dans le cadre de ces formations professionnalisantes et certifiantes en pierre sèche dans les Alpes-Maritimes, la [SCIC TETRIS](#), qui est installée à Gréolières mais aussi sur le Pays de Grasse, ouvre fin 2025 le certificat professionnel "Restaurer et bâtir en pierre sèche". Cela se fait en collaboration avec la fédération Éco-construire et la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche. Cette formation vise à appréhender l'identité du territoire, l'utilisation de la pierre sèche sur le territoire, ainsi que les différents usages et pratiques locaux. Il s'agit d'une formation courte, destinée aussi bien à des personnes souhaitant renforcer une compétence professionnelle qu'à celles désirant acquérir un premier niveau de compétence.

En 2026, un nouveau titre professionnel sera inscrit au Répertoire National des Compétences Professionnelles : "Murailler Caladeur en Aménagement Paysager". Cette formation de neuf mois vise à former des professionnels. En 2026, cette formation ouvrira dans les Alpes-Maritimes avec la SCIC TETRIS, présente à Gréolières, Peymenade, mais aussi dans la vallée de la Roya, où la compétence autour de la couverture en lauze doit être préservée. Le Parc Naturel Régional sera doté de cette formation à partir de fin 2025. Si des communes ont des chantiers-écoles, car pour former des professionnels, il faut des chantiers-écoles, n'hésitez pas à nous contacter, car nous aurons besoin de chantiers-écoles. Merci beaucoup.

Gabriel Bouillon : Est-ce que vous avez des questions pour nos derniers intervenants ?

Éric Mèle : Juste une intervention suite à ce que Christèle a dit sur la pierre sèche. Effectivement, les entreprises, jusqu'à présent, considéraient la pierre sèche comme une pierre cuite. Chaque fois qu'une entreprise allait faire une maison ou un immeuble, cette pierre était complètement oubliée, mise en décharge ou pas du tout respectée. Cette idée de fond de sensibiliser toutes les entreprises de travaux publics à préserver cette pierre à tout prix est cruciale pour qu'on puisse en préserver et en avoir. L'objectif avant était : j'élimine tout, je me débarrasse, je décharge, je vais à la carrière, je prends la pierre neuve et je fais mon mur en béton. C'est catastrophique, on a perdu des milliers de tonnes de pierres de qualité, de pierres sèches. Aujourd'hui, un mur en pierre sèche ne peut être refait qu'avec des vieilles pierres. On peut le faire avec des pierres neuves, mais ce n'est pas la même chose. L'idée est effectivement de lancer un appel à tous les travaux publics pour préserver cette pierre, car elle devient rare.

CONFÉRENCES À LA VILLA ALEXANDRINE

VENCE

VENDREDI 7 MARS 2025

Julie Vidal - Chargée de mission inventaire du patrimoine culturel du SIVOM du Pays de Vence

Gabriel Benalloul - Chargé d'inventaire du patrimoine, service ville d'art et d'histoire de la ville de Grasse

« Opérations d'inventaire du patrimoine et reconnaissance de pratiques immatérielles auprès de l'UNESCO, quelles interactions ? Les exemples de la pierre sèche en Pays de Vence et de la parfumerie en Pays de Grasse »



Mur de soutènement au col de Vence
© Lisadelsol



Cueillette du jasmin à Grasse
© Association patrimoine vivant du Pays de Grasse

L'inventaire général du patrimoine culturel a été créé par le ministère de la culture en 1964 dans l'objectif de recenser, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine matériel de la France (architecture et objets). Depuis 2004, l'inventaire a été décentralisé et relève de la compétence obligatoire des régions. Chaque service est composé de chercheurs généralistes ou spécialisés dans certain domaine (par exemple le patrimoine industriel, le mobilier religieux) et de techniciens : photographes, dessinateurs, documentalistes, gestionnaires de base de données, etc. Depuis une vingtaine d'années, des partenariats existent entre les régions et les collectivités désireuses de mieux connaître et valoriser leur patrimoine. La ville de Grasse et le Pays de Vence se sont saisi de cette opportunité pour mettre en place des inventaires portant sur des thématiques spécifiques : le patrimoine industriel et de la villégiature à Grasse et le patrimoine vernaculaire en Pays de Vence.

Dans le cadre de ces partenariats, chaque collectivité a recruté un chercheur pour réaliser leur inventaire. Ils sont encadrés scientifiquement par la Région et appliquent la méthodologie rigoureuse de l'inventaire général, normalisée sur l'ensemble du territoire national. Celle-ci consiste en un repérage systématique de l'ensemble du patrimoine encore existant sur le terrain, croisé avec les archives anciennes disponibles. L'objectif étant une analyse fine des éléments sélectionnés en les replaçant dans leur contexte de création. Ces données donnent lieu à la création de dossiers versés sur l'interface numérique de la Région, accessible au grand public (Accueil - Inventaire Général du Patrimoine Culturel). Des actions de valorisation découlent ensuite de ces recherches : publications, médiations, expositions, etc.

La méthodologie et les bases de données de l'inventaire ne prévoient cependant pas comment intégrer la dimension immatérielle du patrimoine pouvant être associée aux œuvres étudiées. Cette compétence relève le plus souvent d'initiatives privées (associations par exemple) ou public (collectivité) qui souhaiteraient enregistrer, sauvegarder ou valoriser une pratique immatérielle en l'inscrivant sur la liste du PCI de la France ou de l'UNESCO. La Région se place comme un accompagnateur de ces initiatives, en soutenant scientifiquement et techniquement les porteurs de projets.

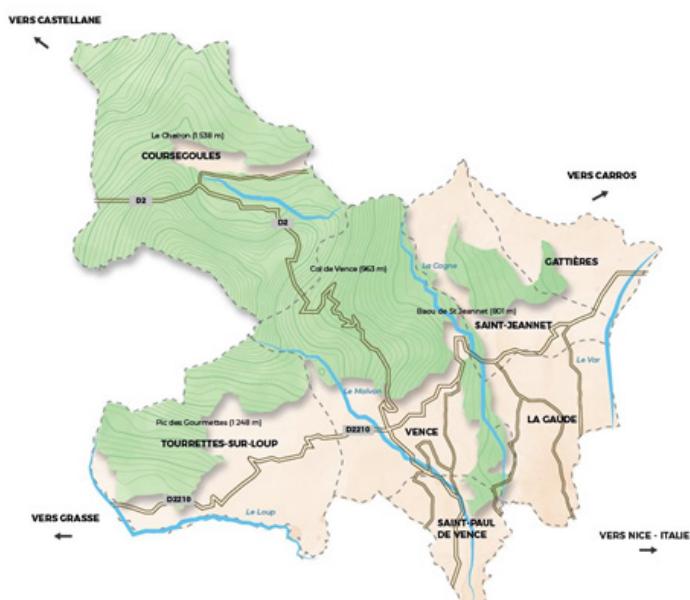
Dans ce contexte, les démarches entreprises aussi bien à Vence qu'à Grasse offrent de bons exemples de la manière dont ces deux approches patrimoniales, matérielle et immatérielle, dialoguent sur leurs territoires et thématiques respectifs. Une nuance mérite, à ce titre, d'être soulignée. A Grasse, l'inventaire du patrimoine industriel a été réalisé en amont d'une inscription par l'UNESCO, qui apparaît, à ce titre, comme la consécration de plusieurs décennies d'une politique locale de valorisation de savoir-faire ancestraux. Pour le pays de Vence, le processus est inverse. En effet, la reconnaissance auprès de l'UNESCO agit ici comme l'amorce d'une étude d'un patrimoine vernaculaire unique, assise d'une politique patrimoniale ambitieuse.



**Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France**
connaître, pratiquer, transmettre

Inventorier le patrimoine en pierre sèche en Pays de Vence – Julie Vidal

L'inventaire du patrimoine vernaculaire s'intéresse aux formes anciennes du bâti liées aux modes de vies traditionnels. Pour cela, sont inventoriées toutes les constructions représentatives du passé rural du territoire (maisons, fermes, bâtiments agricoles et pastoraux, patrimoine pré-industriel, patrimoine lié à l'eau, etc.). Depuis 2021, quatre communes ont été inventoriées sur le territoire du SIVOM : La Gaude, Saint-Paul-de-Vence, Gattières et Coursegoules. Les trois premières sont situées au sud des Baous, chaîne de reliefs qui marque le début des Préalpes d'Azur, sur un territoire vallonné et visuellement marqué par d'anciennes terrasses de cultures soutenues par des murs de soutènement en pierre sèche. Celles-ci ont tendance à disparaître au profit à la fois de l'urbanisation et de l'abandon des terrains cultivés depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. La quatrième commune, Coursegoules, se situe au nord des Baous, à plus de 1 000 mètres d'altitude, au cœur du Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur. Cette zone de montagne, alternant plateaux calcaires, reliefs abrupts et plaines de fonds de vallée, bénéficie de protections réglementaires ayant permis de mieux conserver le patrimoine en pierre sèche qui s'y trouvait.



Carte du SIVOM du Pays de Vence
© SIVOM du Pays de Vence

L'étude de la commune de Coursegoules, achevée en 2023, est un bon exemple de l'apport de l'inventaire pour la reconnaissance des savoir-faire et techniques liés à la construction en pierre sèche. Ce territoire rural, où espaces cultivés de blé et pâturages ont coexisté au moins dès le Moyen Âge, conserve de nombreuses constructions en pierre sèche, de nature et de qualités très variables, qui témoignent de connaissances complexes ou élaborées, mais toutes représentatives d'une pratique immatérielle qui s'inscrit dans le temps long.

L'art de la construction en pierre sèche a été reconnu en 2018 par l'UNESCO, en aval de l'inventaire du patrimoine vernaculaire. Depuis, un programme de coopération pour la valorisation du patrimoine en pierre sèche a été initié par le PNR des Préalpes d'Azur en 2023. Dans ce contexte, l'inventaire du patrimoine de Coursegoules a apporté l'illustration matérielle et visible de l'existence de ce savoir-faire sur ce territoire en grâce à l'identification d'un large panel de constructions en pierre sèche et à l'analyse des techniques de mise en œuvre spécifiques à ce bâti, qui s'affranchissent de l'usage de liant.

Dans cet objectif, il convient de mettre en avant l'ensemble du patrimoine en pierre sèche présent sur ce territoire (I), les apports de l'étude sur les différentes techniques de construction (II), et la promotion de ce savoir-faire à travers la valorisation de l'inventaire (III).

I. L'importance de la construction en pierre sèche révélée par la démarche d'inventaire du patrimoine

La démarche d'inventaire du patrimoine vernaculaire consiste à identifier l'ensemble du patrimoine lié à cette thématique en croisant repérage sur le terrain, documentation d'archives, comparaison entre la cartographie ancienne et actuelle, étude de la bibliographie existante, enregistrement de témoignages oraux, etc. Seule cette démarche exhaustive peut rendre compte finement de la richesse du patrimoine existant sur le territoire communal.

À Coursegoules, c'est l'observation du bâti sur le terrain, en milieu dispersé, qui a permis d'appréhender la quantité importante de constructions en pierre sèche. Cabanes, abris troglodytiques, bergeries, enclos pastoraux, aire de battage, voie caladée, pierriers, cabanes-pierriers, murs de soutènement, puits et citernes... autant d'éléments bâtis selon cette technique qui jalonnent le paysage.



Murs de soutènement d'anciennes terrasses agricoles, adrech de Saint-Barnabé à gauche, adrech de Saint-Bernard à droite
©Julie Vidal



Bergeries et enclos pastoraux à Font Rousse
© Julie Vidal



Bergeries et enclos pastoraux à Saint-Bernard
© Julie Vidal

Telle que définie, la méthodologie typologique de l'inventaire du patrimoine vernaculaire, qui s'applique à repérer l'ensemble du bâti selon différentes "familles architecturales", ne permet pas une approche uniquement centrée sur les constructions en pierre sèche. Pour le patrimoine vernaculaire, ces "grandes familles" sont : les maisons, les fermes, les entrepôts agricoles et les cabanes. Au sein de chaque famille, une série de critères est déclinée pour qualifier au mieux la construction repérée (emplacement, matériaux, forme, fonctions, datation hypothétique, etc). Le point d'entrée pour la pierre sèche s'opère avec la catégorie "matériaux" / "mise en œuvre". Pour Coursegoules, la mise en œuvre "pierre sèche" fait exclusivement appel au matériau "calcaire".

Il existe une limite à cette méthode, puisque les "familles" se limitent aux constructions fermées et couvertes. En sont par exemple exclues les autres constructions, comme les enclos pastoraux ou les terrasses agricoles. Dans ce cas, ces éléments sont inclus dans les parties constituantes, ou espaces libres associés à une construction principale, comme une cabane ou un entrepôt agricole. La conséquence de cette approche est que nombre de terrasses agricoles ne sont pas recensées lors de l'inventaire. La création de nouvelles "familles" propre à la construction en pierre sèche pourrait combler cette lacune. Mais, au-delà de la question de la pertinence typologique d'une telle recherche, la diversité et l'innombrable densité d'éléments concernés rendent surtout ce travail colossal et sans doute inatteignable.

L'enquête sur le terrain donne lieu à la création de dossiers individuels sur des œuvres bien conservées et représentatives d'une famille architecturale. Ainsi, plusieurs dossiers décrivant la mise en œuvre en pierre sèche ont été réalisés pour la commune de Coursegoules : par exemple, la cabane, dite "borie de Garavagne" (Cabane de berger (borie) - Inventaire Général du Patrimoine Culturel) ou la bergerie de Saint-Bernard (Ensemble agricole dit ensemble agropastoral de Saint-Bernard - Inventaire Général du Patrimoine Culturel). Des analyses historiques approfondies sont développées dans les cas où il existe des éléments à corrélérer à l'architecture (indication du bâtiment dans le cadastre napoléonien par exemple, témoignage oral, date portée sur le bâtiment). Ces données sont croisées avec une analyse architecturale qui peut alors dégager la qualité particulière de la mise en œuvre, ou la finesse des techniques d'assemblage. Parfois, ces éléments peuvent être reliés à une période ou à un type de bâtiment. Par exemple, l'ensemble agropastoral de Saint-Bernard, de grande qualité, a été construit entre 1908 et 1913. Ces dates sont indiquées dans les matrices cadastrales.

NB : les constructions antérieures au 5ème siècle ne sont pas étudiées par l'inventaire général, ce qui exclut d'entrée quelques constructions très spécifiques datant de la Préhistoire ou de l'Antiquité comme les tumuli ou les castellaras par exemple.

Parallèlement aux dossiers individuels, les dossiers collectifs propres à chacune des "familles architecturales" permettent de caractériser et d'analyser finement le bâti observé, grâce aux critères du repérage. Ainsi, des chiffres statistiques peuvent être tirés à partir des données accumulées sur le terrain. Il est alors possible de déterminer la part de maisons, de fermes, d'entrepôts agricoles et de cabanes construits en pierre sèche.

	Maisons	Fermes	Entrepôts agricoles	Cabanes
Nombre total repéré	21	10	36	12
Dont construction en pierre sèche (partiellement ou totalement)	0	7	15	10
Part du bâti en pierre sèche	0 %	70 %	42%	83%

Répartition des constructions en pierre sèche selon leur nature, repérées sur le territoire de Coursegoules



Cabane dite "Borie de Garavagne"
© Julie Vidal



Bergerie des Bouissets
© J.-P. Guido

Ces données statistiques doivent être nuancées :

- Pour 7 fermes et 6 entrepôts agricoles, les éléments en pierre sèche concernent seulement des espaces attenant à la construction principale tels aire de battage, cours fermées ou enclos pastoraux.
- Pour les 15 entrepôts agricoles, ce chiffre concerne deux cas bien précis : les bâtiments à usage exclusif de bergerie (9 bergeries de ce type sur les 13 repérées) ; les entrepôts agricoles accompagnés d'enclos pastoraux, de cours ou d'aire de battage construits en pierre sèches (6 bâtiments). Il a été constaté que les bâtiments abritant plusieurs fonctions de type remise, étable, fenil sont toujours maçonnes au liant.

Des conclusions peuvent être tirées :

- La pierre sèche représente une part importante des constructions repérées sur le territoire de Coursegoules, ce savoir-faire était donc très répandu.
- Seuls les bâtiments à usages exclusivement agricoles et leurs dépendances sont concernés par cette technique constructive, de plus, il s'agit souvent d'un usage temporaire correspondant au temps pastoral.

II. L'analyse des constructions illustrant des savoir-faire précis : auto-construction et œuvre formalisée

Grâce à un corpus d'œuvres étoffé, on constate une grande diversité de constructions en pierre sèche, dont l'analyse révèle des mises en œuvre variées, témoignant de savoir-faire différents : celle auto-construite par le berger ou le cultivateur pour son usage immédiat ; celle issue d'une production spécialisée, sans doute réalisée par un ouvrier ou un maçon engagé pour la réalisation de l'ouvrage en pierre sèche. Dans les deux cas, le constructeur est au fait des techniques d'assemblage propres à la pierre sèche, mais le rendu définitif de l'ouvrage peut en revanche être très différent.

L'œuvre auto-construite



Enclos pastoral à Saint-Barnabé
© Julie Vidal



Cabane dite "Borie de la Combe des Enfants"
© J.-P. Guido



Cabane dite "Borie de Garavagne (2)"
© Frédéric Allard



Cabane-pierrier de Nogueiret
© Julie Vidal

L'œuvre paysanne est généralement identifiable à travers la primauté du critère fonctionnel de l'ouvrage. La dimension esthétique n'a pas d'importance. L'assemblage des pierres est effectué rapidement, sans taille de pierre particulière ou recherche d'homogénéité entre les pierres sélectionnées. À Coursegoules, on observe régulièrement des cabanes ou des enclos pastoraux avec une mise en œuvre très rustique. Souvent, seul l'encadrement de la porte d'entrée fait l'objet d'un soin spécifique pour garantir sa solidité. Des blocs de dimensions plus importantes aux faces plates sont choisis. Certains sont taillés au marteau. Un linteau de grande dimension, souvent une dalle calcaire, est sélectionné pour couvrir cet encadrement. Pour les cabanes, la toiture n'existe pas dans le cas où elle s'insère dans un mur de soutènement ou dans un pierrier, sinon elle est constituée de l'extrados de la voûte en encorbellement et recouverte de moellons calcaires. Même rustique, cet assemblage nécessite des connaissances précises pour garantir la tenue et la solidité de l'ouvrage, acquises grâce à l'observation et au dialogue entre les constructeurs de chaque génération.

L'œuvre auto-construite



Murs de soutènement de la cour-enclos de l'ensemble agropastoral de Saint-Bernard à gauche, de l'aire de battage de la ferme de l'Autreville à droite

© Julie Vidal

L'œuvre professionnelle se distingue de l'œuvre paysanne par le soin particulier apporté à l'ouvrage, qui peut parfois même revêtir une dimension esthétique. A Coursegoules, l'intervention de maçons qualifiés semble avoir été réservée à des bâtiments ou des ensembles d'importance, telles les grandes bergeries pouvant atteindre jusqu'à 300 mètres carrés pour accueillir de grands troupeaux ovins. Pour ces bâtiments une maçonnerie particulièrement soignée a été relevée : les blocs sont épannelés presque à la manière de la pierre de taille. Les pierres sont disposées en boutisses ou en panneresses, parfois avec des assises régulières. Parfois, c'est l'ensemble du chantier, y compris les aménagements complémentaires tels enclos ou murs de soutènement en pierre sèche, qui présente le même soin, ce qui permet notamment de rapprocher les campagnes de travaux. Certaines cabanes isolées ont aussi été construites par des maçons qualifiés considérant le soin apporté aux ouvrages, telle la "borie de Garavagne".

La datation des ouvrages en pierre sèche est très difficile en raison du manque de documentation les concernant. Pour les rares bâtiments où des dates sont connues (dates portées, indication dans le cadastre napoléonien, témoignage oral), il n'y a pas d'évolution notable par rapport aux techniques de pose et d'assemblage de la pierre sèche au cours du temps. Concernant la qualité des ouvrages, ceux témoignant d'un savoir-faire professionnel ne semblent pas antérieurs au 19^e siècle, ce qui indique une professionnalisation de la construction en pierre sèche probablement à compter de cette époque, signalant ainsi l'importance du pastoralisme pour l'économie locale. On retrouve ainsi des édifices de grande qualité déjà indiqués sur le cadastre napoléonien levé en 1841 (bergerie de Saint-Michel par exemple), et d'autres plus tardifs (bergerie de Saint-Bernard au début du 20^{ème} siècle).



Bergeries de Saint-Michel
© Julie Vidal



Bergeries de Saint-Bernard
© Julie Vidal

III. Promouvoir l'art de la construction en pierre sèche à travers la valorisation de l'inventaire

Le travail d'inventaire vient ainsi légitimer la démarche de reconnaissance de l'art de la construction en pierre sèche. Le périmètre de cette protection défini par l'UNESCO s'étend à l'échelle de plusieurs pays, mais l'inventaire du patrimoine qui découle de ce savoir-faire reste immense et inégalement effectué, notamment en ce qui concerne le territoire français.



Au sein du Parc des Préalpes d'Azur, l'inventaire du canton de Coursegoules réalisé par Jean-Claude Poteur dans les années 1990 avait déjà permis de mettre à jour l'importance de ce patrimoine pour huit communes du PNR. Depuis 2022, cet inventaire a été largement approfondi à Coursegoules. Pour les autres communes, le bâti en pierre sèche a pu être identifié ponctuellement grâce à des initiatives individuelles (travaux de Frédéric Allard, de Michel Gourdon à Tourrettes-sur-Loup par exemple), associatives (Cercle d'histoire et d'archéologie des Alpes-Maritimes par exemple), ou à l'occasion d'études spécifiques (bergerie à Cipières étudiée par les archéologues du bâti Jean-Claude et Catherine Poteur par exemple), mais d'importantes recherches restent encore à faire. Concernant cette thématique patrimoniale, la partie nord du parc reste encore à étudier.

L'inventaire du patrimoine a vocation à être valorisé à travers différents dispositifs : par les publications numériques sur le site de la Région, mais aussi écrites (articles, ouvrages). L'organisation d'évènements dédiés est également un levier indispensable à la promotion de ce patrimoine. Les journées "De la Pierre au Parfum" constituent une première initiative de valorisation des savoir-faire liés à ces deux thématiques, au sein desquels l'inventaire joue un rôle à différents niveaux : par la transmission de connaissances à l'occasion de cette conférence, mais aussi de visites guidées de sites qui ont été étudiés. D'autres évènements sont aussi l'occasion de valoriser ce patrimoine comme les journées de Pays en juin ou les journées européennes du patrimoine en septembre.



Visite guidée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Coursegoules, 2024

© Julie Vidal

Enfin, les données de l'inventaire alimentent aussi des projets de développement territorial : elles ont largement étoffé le dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, attribué le 15 janvier 2025 au territoire du Pays de Vence pour son patrimoine remarquable, tant matériel qu'immatériel : [Online Flipbook](#) (voir particulièrement les pages 102 et 115). Dans ce cadre, de futures actions de valorisation pourront être déployées sur le territoire, notamment autour de la thématique de la pierre sèche : des ateliers pédagogiques seront organisés auprès des scolaires, les connaissances sur ce patrimoine seront présentées au sein du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, des visites guidées sur cette thématique seront proposées, etc.

Bibliographie sélective :

- L'art de la construction en pierre sèche sur le site du Patrimoine culturel immatériel de la France : [Fiche d'inventaire - Patrimoine Culturel Immatériel en France](#).
- LASSURE, Christian. REPERANT, Dominique. Cabanes en pierre sèche de la France. Aix-en-Provence : Edisud, 2006, 248 p.

[Dossier d'inventaire sur le patrimoine de Coursegoules](#) sur le site de la Région SUD.

Julie Vidal

Chargée de mission inventaire du patrimoine culturel du SIVOM du Pays de Vence

Inventaire du patrimoine industriel et reconnaissance des savoir-faire liés à la parfumerie en Pays de Grasse

En 2018, l'UNESCO a inscrit les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette reconnaissance a couronné plus de quarante ans d'une politique locale engagée pour préserver et valoriser une culture agricole, technique et créative, profondément enracinée dans le territoire.

Parmi les nombreuses initiatives menées, qu'elles soient éducatives, économiques ou culturelles — comme la création du Musée International de la Parfumerie — figure aussi l'étude du patrimoine architectural issu de cette histoire, réalisée sous forme d'inventaire entre 2007 et 2013. Rattachée à une démarche plus large de protection du patrimoine bâti communal — concrétisée en 2003 par le label Ville d'art et d'histoire — cette étude des anciens lieux de production liés à la parfumerie a permis de mieux comprendre l'évolution globale de cette activité à travers les âges. Ainsi, l'association¹¹ à l'origine (vers 2010) de l'initiative grassoise pour la reconnaissance du patrimoine immatériel a pu bénéficier d'un socle enrichi de connaissances historiques sur la parfumerie.

Toutefois, au-delà de la complémentarité apparente entre patrimoine matériel et immatériel, un retour sur l'expérience grassoise permet de décrire plus précisément comment l'inventaire du patrimoine et les recherches historiques ont été mobilisés dans le cadre de cette démarche auprès de l'UNESCO. Cela pourra alimenter le moment venu une réflexion sur les conditions qui permettraient une valorisation plus intégrée de ces deux approches. Comme l'exprimait dès 2016 Laurence Argueyrolles, responsable du service Ville d'art et d'histoire de Grasse : « Un lien est encore à trouver entre le patrimoine matériel et immatériel. Ce lien paraîtra évident pour certains, beaucoup moins pour d'autres. Cependant, que sont les hommes, porteurs de savoir-faire, sans leurs outils et leurs lieux de production ? »¹².

Dans cette perspective, un retour succinct sur l'inventaire du patrimoine industriel grassois présentera les modalités de sa mise en œuvre ainsi que les principaux résultats scientifiques obtenus. Cela permettra ensuite, à travers l'exemple du développement des cultures de plantes à parfum dans la région, d'aborder la question des approfondissements historiques rendus nécessaires pour mener à bien cette étude du patrimoine bâti. Enfin, on reviendra sur la manière dont ces travaux ont trouvé un écho dans la démarche de reconnaissance par l'UNESCO, tant lors de l'instruction du dossier qu'après l'obtention de l'inscription.

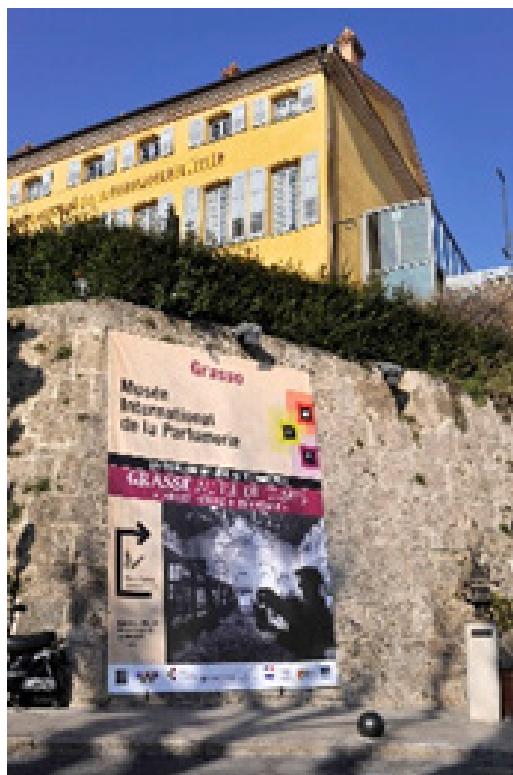
L'inventaire du patrimoine industriel de Grasse : modalités et résultats

Au XIX^e siècle, Grasse s'impose comme un centre majeur de production de matières premières pour la parfumerie en combinant, sur un même territoire, cultures florales et industries de transformation. Cette double spécialisation, rare à l'échelle internationale, lui confère un rôle central dans l'histoire de cette industrie et lui vaut le titre de capitale de la parfumerie. Néanmoins, avec le développement des matières de synthèse et la restructuration du secteur, les industriels grassois perdent progressivement leur position dominante au cours du XX^e siècle. À partir des années 1970, le recul marqué des cultures florales et l'obsolescence des installations industrielles s'accentuent. Dans ce contexte de mutation, le besoin de documenter les anciennes usines en vue de leur protection patrimoniale émerge. Il faut néanmoins attendre 2004 pour qu'un programme de recherche structuré soit engagé. Une première phase, conduite entre 2005 et 2006 par le Musée International de la Parfumerie, vise à recenser la documentation existante sur l'industrie locale.

¹¹ Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse

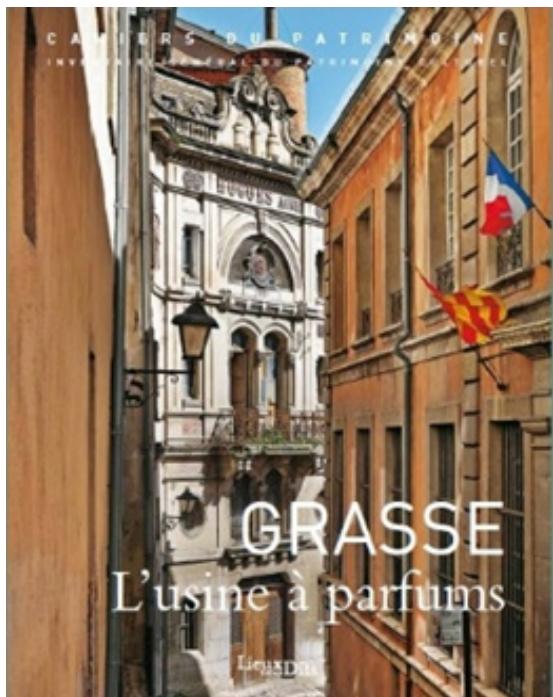
¹² Laurence Argueyrolles, Gabriel Benalloul. « L'inventaire du patrimoine industriel des parfumeries de Grasse », in *Cahier de la Méditerranée*, n°92, juin 2016, La parfumerie grassoise dans tous ses états, page 237

Elle repose sur l'exploitation d'archives, de sources bibliographiques et sur des enquêtes ethnologiques auprès d'anciens professionnels. Ce travail aboutit à la constitution d'un fonds documentaire utilisé pour le nouveau projet muséographique, avec le soutien du conseil général des Alpes-Maritimes et de l'ARMIP¹³. En 2006, une mission d'expertise menée par le service régional de l'Inventaire recommande de lancer une étude sur le patrimoine industriel de la parfumerie à Grasse et établit un corpus d'environ soixante sites, ajusté au fil des recherches. Entre 2007 et 2009, 52 sites regroupant plus de 400 bâtiments sont inventoriés. Les résultats sont publiés sur les bases de données de l'Inventaire. En 2010, un partenariat renouvelé permet une première restitution publique avec une exposition temporaire et l'ouverture d'une salle dédiée à Grasse dans le Musée International de la Parfumerie. À la suite de ce premier inventaire, la nécessité d'élargir l'enquête aux moulins s'impose, en raison des liens identifiés entre oléiculture et parfumerie. Un second inventaire est mené de 2011 à 2013 par l'Inventaire général et le service Ville d'art et d'histoire de Grasse. L'étude d'une soixantaine de moulins hydrauliques répartis sur trois secteurs du territoire communal éclaire les relations techniques et économiques entre ces deux activités. Cette enquête permet de mieux cerner le processus d'industrialisation de la parfumerie à partir du dernier tiers du XVIII^e siècle. Celui-ci se fonde sur la coopération entre moulins à huile et fabriques de parfumerie. Parallèlement, une étude historique sur les anciennes savonneries, soutenue par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, met en évidence les liens étroits entre oléiculture, savonnerie et parfumerie, soulignant leur interdépendance économique sur le territoire. À l'issue du second inventaire, un ouvrage à destination du grand public est réalisé pour présenter les résultats de ces recherches. Publié en novembre 2015 dans la collection des Cahiers du patrimoine (n°113), Grasse, l'usine à parfums est le fruit d'un partenariat entre le service Ville d'art et d'histoire et le service régional de l'Inventaire. Centré sur les lieux de production, il propose aussi une synthèse historique permettant de mieux comprendre l'évolution des sites industriels dont les principales caractéristiques peuvent être esquissées.



Exposition Grasse au fil du temps : architecture et industrie au MIP en 2010

¹³ Association pour le rayonnement du Musée International de la Parfumerie



Grasse. *L'usine à parfums*, ouvrage publié en 2015 aux éditions Lieux Dits

L'inventaire des parfumeries s'est concentré sur les sites de production historiques, excluant les usines implantées après 1980. Aucun début précis n'ayant été déterminé, les recherches ont progressivement permis de fixer pour point de départ le dernier tiers du XVIII^e siècle. Deux grands types de sites ont été identifiés entre 1770 et 1980 : les fabriques, dites usines-immeubles fruits d'une première industrialisation, et les usines apparues après 1860, témoignant de l'adaptation progressive aux évolutions techniques et du passage à la seconde industrialisation.

Les premières fabriques, souvent installées dans des bâtiments préexistants du centre ancien ou des faubourgs, notamment dans les anciens couvents et établissements religieux vendus comme biens nationaux sous la Révolution, présentent peu de signes extérieurs d'une architecture réellement industrielle. L'activité y est organisée verticalement, parfois sur plusieurs immeubles réunis par des percements. Certaines sont construites ex-nihilo dès la fin du XVIII^e siècle, comme la fabrique Jean Court, dont les aménagements illustrent une conception plus fonctionnelle. Ces bâtiments marquent une rupture avec la parfumerie artisanale d'Ancien Régime. En centralisant l'ensemble des opérations, jusqu'ici dispersées entre échoppes urbaines et distillations en pleine campagne, l'aménagement de ces locaux permet une forte augmentation des capacités de production. Cette première industrialisation repose sur de meilleures infrastructures, l'usage de matériels standardisés et des techniques que l'on rationnalise comme l'enfleurage et la distillation hydraulique. Les nombreux moulins hydrauliques de Grasse jouent un rôle moteur dans cette organisation de la production. Les meules sont utilisées pour broyer les graisses animales utilisées pour la fabrication des pommades odorantes. L'huile d'olive est employée comme support pour capter l'odeur des fleurs, que ce soit à chaud ou à froid tandis que les presses servent à comprimer des toiles de coton utilisées dans la méthode d'enfleurage à froid. Parallèlement, les moulins à ressance se multiplient afin de répondre à la demande croissante d'huile de seconde pression émanant de la savonnerie grassoise qui domine le marché des savonnettes parfumées.

Cette forme d'organisation industrielle de la parfumerie domine jusqu'aux années 1860 où un nouveau modèle se met en place. En effet, l'utilisation des machines et chaudières à vapeur transforme profondément la production : distillation à haut rendement, enfleurage à chaud, extraction à l'alcool. Ces procédés qui permettent la production d'extraits beaucoup plus concentrés, donne naissance à la parfumerie moderne fondée sur un travail de composition beaucoup plus développé qu'au préalable, où l'on se contentait souvent de mélanges sommaires d'extraits odorants semi-finis (eaux, pommades et huiles parfumées). Malgré l'arrivée de la vapeur, l'usine-immeuble reste largement utilisée.

Des fabriques continuent à s'ouvrir. Elles sont agrandies par la construction d'authentiques bâtiments industriels à l'instar des fabriques Jean Niel ou Hugues Aîné, et se signalent par leurs hautes cheminées en briques, emblèmes du paysage urbain.

Parallèlement émergent quinze grandes usines elles aussi dotées de cheminées monumentales, construites entre 1860 et 1910. Ces usines se développent en périphérie du centre, notamment sur les pentes du vallon de Rastiny, transformé par l'arrivée du chemin de fer. Leur implantation tient compte des terrasses agricoles et de la topographie en pente. La configuration de bâtiments rectangulaires disposés parallèlement en escalier est fréquente ; d'autres plans existent (H, U, L). Les bâtiments, sobres, utilisent des matériaux traditionnels, avec des innovations ponctuelles comme les structures métalliques ou les voûtains de brique. Dès leur construction, ces usines sont agrandies pour intégrer de nouvelles techniques comme l'extraction par solvants vers 1900. Certaines extensions affichent un style marqué (façades éclectiques, architecture orientalisante). Après 1918, une organisation plus rationnelle s'impose, portée par des architectes comme Léon Le Bel, qui standardise les constructions en béton armé et introduit des dispositifs fonctionnels comme les toits-terrasses. Ce modèle façonne durablement le paysage industriel. Le secteur décline ensuite après 1945, concurrencé à l'international, avant de créer les conditions d'un renouveau à partir des années 1970. Dans ce cadre, l'essor des zones industrielles en plaine marque un déplacement progressif de l'activité vers le sud.

Finalement, l'inventaire du patrimoine industriel de Grasse a permis l'identification de quatre grands pôles de production – centre-ville, ville basse, Rastiny et plaine – liés par un étalement géographique progressif, non une concentration. Chaque entreprise suivant une trajectoire semblable : installation dans une fabrique, puis dans une usine de périphérie elle-même agrandie successivement, avec parfois création de sites annexes, puis ouverture de nouvelles usines en plaine ou hors de Grasse.



Le besoin d'approfondissement des recherches : l'exemple des cultures florales

Toutefois, afin de mieux préciser les dynamiques historiques liées à ces déplacements successifs, la nécessité d'élargir le champ des recherches s'est imposée. En effet, l'absence de travaux académiques sur le sujet a mis en évidence l'intérêt d'explorer d'autres dimensions, notamment économiques, techniques et industrielles.

La question des cultures florales constitue un bon exemple de cet élargissement thématique. En effet, la compréhension de l'évolution de ces exploitations s'est imposée comme le préalable à l'analyse de la structuration de la filière agricole, notamment avec l'émergence, dès 1904, de coopératives de cultivateurs dotées de leurs propres infrastructures de transformation. En effet, ce phénomène s'inscrit dans une continuité historique. Incidemment, elle permet aussi d'aborder, dans le cadre d'une journée de réflexion portant sur la cohabitation entre les constructions en pierre sèche (également reconnue au patrimoine immatériel par l'UNESCO) et la parfumerie, les liens entre cette activité et certains aménagements ruraux. Ces structures, notamment les murs de soutènement des terrasses agricoles, témoignent de l'impact territorial de la culture des plantes à parfum voire des usines, qui se sont souvent implantées en tenant compte de la morphologie initiale des terrains cultivés en pente.

Chronologiquement, la culture de plantes à parfum est attestée à Grasse depuis l'Ancien Régime. On y trouve alors la rose, le jasmin, la tubéreuse ou la fleur d'oranger, mais aussi des espèces comme la violette, la jonquille ou le cassier. Le climat favorable et les qualités des sols expliquent cette spécialisation locale. Au XIX^e siècle, les surfaces consacrées aux plantes à parfum augmentent autour de Grasse, même si les sources demeurent rares sur les modalités précises de cette croissance. Quelques indices, comme les actes notariés ou le témoignage d'A. Millin en 1807, en suggèrent néanmoins l'importance. Celui-ci évoque des cultures florales intégrées dans une polyculture méditerranéenne (vignes, oliviers, céréales), souvent invisibilisées dans les documents statistiques. Le cadastre permet de localiser deux secteurs particulièrement actifs : les faubourgs de la vieille ville et le quartier Saint-Joseph, où de petites terrasses accueillent des jardins floraux. Parallèlement à l'essor de la production locale, les industriels grassois profitent de l'expansion coloniale pour planter des cultures florales, dès les années 1840. En Algérie, comme à Boufarik, ils développent des domaines horticoles. Vers 1874, la maison Chiris acquiert 600 hectares pour y produire des roses. Cette stratégie est reprise par d'autres maisons grassoises, qui font des colonies les premiers lieux de production florale à grande échelle.

À Grasse, la concurrence entre cultures florales et productions agricoles traditionnelles devient tangible à partir du milieu du XIX^e siècle. En 1851, l'industriel Joseph Donat Méro transforme un domaine agricole de 40 hectares en exploitation florale spécialisée. Cette évolution s'accélère dans la seconde moitié du siècle, stimulée par les progrès techniques de l'extraction (distillation à la vapeur, lavages alcooliques). La récolte de roses passe de 200 tonnes en 1845 à 1 000 tonnes dans les années 1880. Malgré cela, le paysage rural reste encore relativement stable. Un tournant est franchi à partir de 1900 avec l'introduction de l'extraction par solvants volatils. Cette innovation favorise une forte croissance de la production, illustrée par la culture du jasmin, dont les volumes triplent entre 1900 et 1906. D'autres plantes comme la menthe ou le géranium se développent, et les zones de plaine sont de plus en plus utilisées. Un processus similaire d'expansion touche la culture des plantes à parfums à l'échelle mondiale, processus dans lequel les parfumeurs grassois jouent le rôle central. Localement, une spécialisation géographique se dessine : fleur d'oranger à Vallauris et Bar-sur-Loup, rose à La Colle-sur-Loup, violette à Tourettes-sur-Loup, cassier et mimosa autour de Cannes, géranium à Pégomas et Auribeau. Grasse conserve pour sa part une production plus diversifiée. Entre 1900 et 1930, les plantes à parfum deviennent l'activité agricole dominante dans l'ouest des Alpes-Maritimes, avec des récoltes atteignant des sommets : 2 000 tonnes de fleurs d'oranger, 1 500 tonnes de roses, 1 000 tonnes de jasmin, 500 tonnes de menthe et de géranium.

Cette montée en puissance explique naturellement la réorganisation de la filière au début du XX^e siècle. Face au morcellement des exploitations et aux prix bas imposés par les industriels, les producteurs se regroupent en syndicats puis en coopératives. Ces structures leur permettent non seulement de centraliser leurs récoltes, mais aussi de transformer les fleurs dans leurs propres usines. Devenus à la fois producteurs et transformateurs, ils gagnent en autonomie et en pouvoir de négociation.

Les industriels voient dans ces coopératives une menace et adoptent une stratégie de « lutte commerciale ». Jusqu'aux années 1930, ils tentent d'enrayer leur progression en incitant les agriculteurs à adopter des méthodes plus productives, arguant qu'une meilleure rentabilité permettrait d'éviter une hausse des prix. La maison Roure-Bertrand, via son bulletin d'information, critique régulièrement la légitimité et la viabilité des coopératives. Dès 1905, elle rappelle que, même en devenant transformateurs, les cultivateurs restent soumis aux lois du marché. Elle valorise les modèles locaux de culture performante comme à La Colle-sur-Loup ou Saint-Paul, où les bons rendements permettent de compenser des prix modestes. Ces arguments ont peu d'effet, et les coopératives continuent de se développer. Après 1918, plusieurs industriels investissent alors dans de vastes propriétés autour de Grasse pour y mettre en œuvre une agriculture intensive et mécanisée, rompant avec les pratiques traditionnelles. Le domaine d'Argeville, développé à partir de 1921 par Pierre Dhumez, illustre cette démarche. Sur 90 hectares, il met en place un modèle intégré combinant production florale, transformation industrielle et modernisation technique (irrigation, serres, logements ouvriers, usine hydraulique). Ce projet, salué par la profession, vise à servir de modèle à l'ensemble des producteurs. Dans le même esprit, les parfumeurs créent en 1927 un jardin d'essais dans le quartier de la Marigarde, pour promouvoir une agriculture scientifique. Des recherches sont menées sur les variétés, les sols, les engrains ou les traitements phytosanitaires. Officiellement destiné à tous les cultivateurs, ce dispositif reste cependant contrôlé et financé par les industriels. Son implantation à côté d'une usine coopérative illustre la concurrence persistante entre deux visions agricoles, malgré un discours d'unité affiché. En dépit de ses ambitions, le jardin d'essais est cédé à l'INRA dès 1931 et perd son lien avec le monde de la parfumerie. La crise des années 1930, les évolutions techniques et les résultats mitigés des cultures scientifiques entraînent un désengagement progressif des industriels dans le domaine agricole. La crise des plantes à parfum de 1932 accélère le phénomène. Après la Seconde Guerre mondiale, les exploitations florales industrielles sont progressivement abandonnées. Dans les années 1980-1990, la pression foncière et la restructuration du secteur parachèvent le recul de l'agriculture florale traditionnelle. Seuls quelques producteurs parviennent à subsister, souvent en se tournant vers des marchés de niche, mais l'urbanisation limite toute possibilité d'expansion.

La culture des plantes à parfum devient ainsi le domaine des savoir-faire immatériels liés au parfum en pays grassois le plus menacé, nécessitant des mesures de sauvegarde appropriées. C'est donc dans ce cadre notamment que peuvent s'envisager des complicités entre la démarche de reconnaissance auprès de l'UNESCO et la mission d'inventaire du patrimoine des parfumeries.



Usine de la coopérative Nérolium dans la commune de Golfe Juan. 2014
© Service de l'inventaire du patrimoine, Région Sud, Frédéric Pauvarel

Interactions entre inventaire du patrimoine industriel et démarche UNESCO

Dans les faits, la nature même de ces interactions ont été largement guidées par les attentes sous-jacentes formulées par l'UNESCO. Il ne s'agissait pas tant de mettre en avant une identité strictement industrielle de la parfumerie que de valoriser l'ensemble des pratiques sociales associées à cette activité, telles qu'elles se sont développées au fil du temps, dans une diversité de contextes — artisanaux, agricoles, mais aussi culturels et domestiques — et selon des formes d'organisation multiples.

À cet égard, c'est plutôt la dimension historique, envisagée dans toute son épaisseur sociale et territoriale, qui a permis d'ancrer la démarche dans une continuité d'usages, de pratiques et de savoir-faire, contribuant ainsi à sa légitimation. Les connaissances acquises en complément du travail d'inventaire ont trouvé ainsi un prolongement naturel dans les contenus mobilisés pour la rédaction des différents rapports soumis au fil des étapes de validation du dossier, notamment auprès des instances nationales et internationales compétentes. *A contrario*, la connaissance du patrimoine bâti, a été relativement peu mobilisée au moment de l'instruction du dossier. Elle tend néanmoins à occuper une place plus affirmée depuis l'obtention de la reconnaissance en 2018. Les actions de médiation et les visites guidées proposées par le service Ville d'art et d'histoire autour du patrimoine des parfumeries sont désormais intégrées aux dispositifs de valorisation portés par l'Association du patrimoine vivant. L'emblème, spécialement créé pour symboliser cette reconnaissance, accompagne ces programmes, permettant au public de mieux les identifier comme des expressions concrètes de la reconnaissance obtenue.

Cette dynamique se poursuit avec le lancement prochain du programme intitulé *Les Chemins parfumés*, également porté par l'Association du patrimoine vivant. Celle-ci intégrera, dès sa mise en place, des offres spécifiquement conçues par le service communal, témoignant de la volonté de renforcer la cohérence entre les différents acteurs impliqués et d'élargir les approches de sensibilisation au patrimoine local. Dans cette perspective, il convient également de souligner la publication, en 2023, de l'ouvrage *La Magie d'un terroir : regards sur cinquante ans de parfumerie en pays de Grasse*, réalisé sous l'égide de la Ville de Grasse et du service Ville d'art et d'histoire en particulier. Cet ouvrage coécrit avec André Raspati, créateur du blog à succès *Grasse Vintage*, retrace l'évolution de l'industrie locale depuis les années 1970, une période marquée par la fermeture ou la transformation d'usines emblématiques comme Chiris, Roure ou Tombarel, mais aussi par une profonde reconfiguration des pratiques professionnelles sur le territoire. Il s'inscrit pleinement dans l'esprit la Convention de l'UNESCO, en s'appuyant sur plus de cinquante témoignages oraux de professionnels et d'acteurs publics. En mettant en lumière les trajectoires individuelles, les engagements collectifs et les expériences vécues, il rend compte de la manière dont cette culture spécifique s'est maintenue et renouvelée à travers les décennies, en laissant une large place à l'univers de l'olfaction et des senteurs. Par-delà la seule mémoire technique, il donne accès à un patrimoine sensible et incarné, fondé sur l'expérience des personnes qui ont façonné ce paysage économique, culturel et sensoriel.

RENDEZ-VOUS GRASSE



PROGRAMME
2025

VILLES
DU PAYS
D'ART
D'HISTOIRE
DIRE

HISTOIRES DE JARDINS (maternelle)
CP-CE-CM
Découvrir les débuts de la culture des jardins et des différentes espèces et familles. Histoire des jardins et de leur aménagement. Acquisition de vocabulaire.
► Atelier : Dessin.

DÉCOUVERTE DU CANAL DE LA SORGUE (maternelle)
CP-CE-CM
Découvrir au fil du canal, sorti de la Sorgue, les Micocouliers. Retrouver : arrivée de la Sorgue à la Montargue, découverte de la régulation hydroélectrique, analyse des paysages, sensibilisation à l'écologie et acquisition de vocabulaire. Reconstitution de l'utilisation des canaux.
► Support pédagogique : Questionnaire.

ATOUT A SAVOIR :
Pour cette partie les élèves doivent faire leur choix.
► Atelier : Pour un parfum grasse, faire un parfum à la manière d'un grand parfumeur ou un parfum à la manière, pour une consommation, une solaire, une anti-moustique et médicamenteux pour enfant sous traitement.

ACÉTATE-FUROURS (maternelle)
CE-CM
Découvrir l'acétate-furore et ses utilisations. 3 à 4 séances CE-CM
► Atelier 1 : Visite participative : travail sur le vocabulaire, description architecturale.
► Atelier 2 : En classe : Observation du phénomène, expérimentation en petits groupes, présentation d'une histoire à partie des éléments présentés par le guide.
► Atelier 3 : Mise à l'écrit avec le guide (optionnel).

USINES A PARFUM DE GRASSE (maternelle)
CE-CM
Acquérir un vocabulaire adéquat, histoire des usines à parfum de Grasse, découverte du lien entre l'industrie et l'art à Grasse, localiser les lieux de production.
► Atelier : Utilisation d'un objet inconnu pour poser des questions.

10 ÉLÉMENTAIRES

Programme du service Ville d'art et d'histoire de Grasse pour l'année 2025 dont les visites, ateliers et médiations sur les anciennes usines à parfums portent le pictogramme de l'association du Patrimoine Vivant du Pays de Grasse

L'étude du patrimoine bâti lié à la parfumerie et la démarche de reconnaissance de son patrimoine immatériel ont suivi des trajectoires parallèles. Ces deux dynamiques, chacune avec ses logiques propres, ont progressivement trouvé des points d'articulation, jusqu'à aboutir à une reconnaissance partagée et à une valorisation croisée, toujours en cours aujourd'hui.

Cette expérience révèle à la fois les écarts méthodologiques et conceptuels entre les deux approches — l'une ancrée dans l'analyse matérielle et architecturale, l'autre dans l'identification et la transmission des pratiques — et les enrichissements mutuels qu'elles peuvent susciter. Elle invite également à interroger les tensions potentielles qui peuvent surgir lorsque des savoir-faire profondément enracinés dans une culture locale sont interprétés à travers le prisme de l'industrie. Une trop forte focalisation sur les dimensions techniques ou économiques aurait pu, en effet, occulter l'ancrage social réel de ces pratiques au sein de la communauté grassoise. Il s'agira désormais d'observer comment cette articulation singulière entre patrimoine matériel et immatériel peut continuer à se développer.

Gabriel Benalloul
Chargé d'inventaire du patrimoine
Service Ville d'art et d'histoire de Grasse

LES RENDEZ-VOUS DU PARC :

« COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES DE SERANON » DE L'IMPLANTATION VILLAGEOISE AU ROLE DES FAÏSSES »

SAMEDI 8 MARS

Violette SASSY - Chargée de mission au sein de la direction des affaires culturelles de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Valérie GAUGLER - Chargée de projets Paysage, Aménagement, Urbanisme pour le PNR Préalpes d'Azur

Présentation de Séranon (Alpes-Maritimes), un village d'altitude de moyenne montagne, à travers une lecture du paysage et des âges

Le nom Séranon vient de "SERA", signifiant engranger, et "NONA", une variété de blé cultivée en ces lieux. Séranon était autrefois le grenier à blé de Grasse grâce à sa culture en terrasse située à l'adret. À l'adret, on trouvait les habitations et les cultures, tandis qu'à l'ubac se situaient les bois, utilisés avec parcimonie car ils constituaient le seul combustible pour se chauffer et cuisiner. Dans la plaine, où coulait le Rieu Tort, se trouvaient les prés de pâture et de fauche, dédiés à un élevage exclusivement ovin.

Ces cultures se faisaient sur des faïsses*, gagnées par épierrage au pied de la barre rocheuse pour retenir et gérer l'eau de ruissellement. Contrairement aux restanques, qui se gagnent sur des pentes menant généralement vers un cours d'eau en contrebas, les faïsses de Séranon étaient adaptées à leur environnement spécifique.

La présentation de fac-similés de photos et cartes postales, des plus anciennes aux plus récentes, permet de visualiser la modification des paysages au fil du temps. L'avènement des parfumeries de Grasse a permis aux Séranonnais de valoriser les plantes sauvages poussant naturellement sur le territoire, palliant ainsi la déshérence de la production de blé en terrasse, fortement impactée par la mécanisation.

Les lavandes sauvages, les narcisses, les lichens et les aiguilles de pin, utilisés en parfumerie, ont permis la subsistance avant la seconde vague de grand exode rural qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Cependant, les nouvelles techniques d'agriculture et d'élevage, ainsi que l'utilisation d'engins motorisés, soulèvent des questions sur la préservation de ce patrimoine unique.

Séranon, situé entre 1 018 m et 1 712 m d'altitude, domine une plaine d'altitude suivant la vallée du Rieu Tort. Les falaises et coteaux rocheux à l'adret portent la partie construite de la commune, tandis qu'à l'ubac, les bois recouvrent des pentes régulières. La diversité des milieux et l'altitude ont permis le développement d'une végétation montagnarde et d'une biodiversité à enjeux.

L'activité agricole traditionnelle, tournée autour de l'élevage et des prairies à fauche dans les plaines, et de la culture de céréales sur les coteaux, a façonné une identité propre à Séranon. Les techniques de terrassement, comme les restanques sur les coteaux et les faïsses dans les plaines, ont été essentielles pour aménager les pentes et retenir la terre.

Les photos anciennes témoignent des activités du passé et des ressources optimisées dans des contextes où la mécanisation n'était pas généralisée. Elles permettent de prendre la mesure de l'échelle humaine et des impacts de l'homme sur son environnement. Aujourd'hui, la préservation des restanques est cruciale pour limiter les impacts de l'érosion et du changement climatique, favoriser la rétention de l'eau et optimiser la recharge des nappes.

Un travail d'inventaire et de cartographie est nécessaire pour mieux quantifier et révéler ce type de bâti, afin de développer un outil d'aide à la décision pour les futures politiques de préservation et de valorisation. Le PNR s'attache actuellement à croiser les inventaires déjà réalisés et à mettre en place une méthodologie d'inventaire pour l'ensemble du territoire.

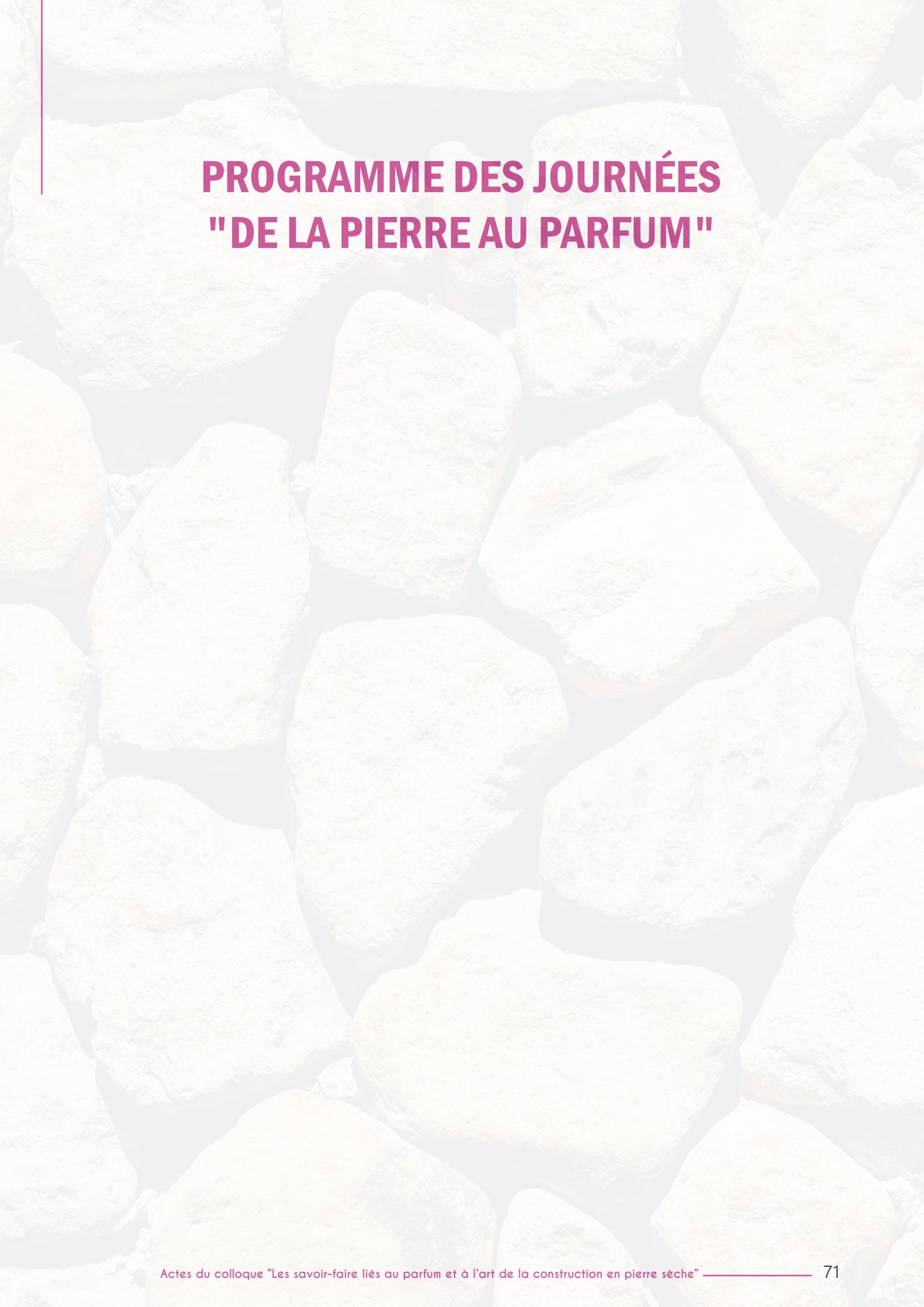
* Faïsses : mot signifiant planches ou bande de terre en provençal.

Violette SASSY

Chargée de mission au sein de la direction des affaires culturelles
de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Valérie GAUGLER

Chargée de projets Paysage, Aménagement, Urbanisme pour le PNR Préalpes d'Azur



PROGRAMME DES JOURNÉES "DE LA PIERRE AU PARFUM"

PROGRAMME

► Vendredi 7 mars – Vence

Visites de sites au choix sur la commune de Vence

- **10h30: Ouverture des journées** – Mot de bienvenue par les élus de Vence et du SIVOM du Pays de Vence, le Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et le Président de la Fédération Française des Professionnels de la Pierre sèche (FFPPS).
- **11h – Conférence** : Opérations d'inventaire du patrimoine et reconnaissance des pratiques immatérielles auprès de l'UNESCO, interactions et limites illustrées par deux exemples : la pierre sèche en Pays de Vence et la parfumerie en Pays de Grasse par Julie VIDAL (Chargée de mission Inventaire du patrimoine culturel du Pays de Vence – SIVOM du Pays de Vence) et Gabriel BENALOUL (Chargé d'inventaire du patrimoine culturel, service Ville d'art et d'histoire de Grasse).
- **Exposition photos** : « Pierre sèche en Pays de Vence » par *le Service Patrimoine du SIVOM du Pays de Vence*.
- **12h30** : Repas tiré du sac sur la terrasse de la Villa Alexandrine.

► Samedi 8 mars – Grasse, Mouans-Sartoux, Séranon

Matin – Expositions, atelier, visites à partir de 10h.

Visites au choix en Pays de Grasse : Grasse, Mouans Sartoux et Séranon.

« **Circuit de la Marbrière : au plus près du karst** » en compagnie d'un guide et d'un artisan murailler : Anciennes carrières, chemins muletiers, dolines et l'omniprésence de l'eau.

« **Domaine de la Cascade parfumée** » : 81 rue Jeanne Jugan – 06130 Grasse.

« **Les restanques et les cultures** : histoire des savoir-faire en Pays de Grasse » Depuis toujours, l'humain a façonné son territoire. Visitez les jardins du MIP pour comprendre comment les restanques ont servi au développement de la culture des plantes à parfum.

Rendez-vous du Parc : « **Comprendre l'évolution des paysages de Séranon** » De l'implantation villageoise au rôle des faïsses.

Après midi – au Musée International de la Parfumerie (MIP) – 2 Boulevard du Jeu de Ballon, 06130 Grasse.

Colloque « Les savoir-faire liés au parfum et à l'art de la construction en pierre sèche, valorisation croisée et enjeux communs de deux éléments inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».

• **14h – Ouverture du Colloque** par Jérôme Viaud (Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, Vice-président du Département des Alpes-Maritimes et Président de l'association « Patrimoine Vivant du Pays de Grasse »), Martin Muriot (Murailler, Président de la Fédération Française des Professionnels de la Pierre sèche) et Éric Mèle (Maire de Gourdon, Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur).

• **14h-15h – Discours sur le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) et du lien entre les deux reconnaissances** par Jean Pierre LELEUX (Maire honoraire de Grasse, Ancien sénateur des Alpes Maritimes et Président d'honneur de l'association « Patrimoine Vivant du Pays de Grasse »), Sébastien BALESTRIERI (Référent patrimoine culturel immatériel « Art de la construction en pierre sèche » pour la FFPPS).

• **14h30 – Mise en contexte historique du lien entre les deux éléments** par Dominique GIUDICELLI (Responsable de la bibliothèque patrimoniale Saint-Hilaire)

• **15h – 17h – Tables rondes animées** par Gabriel BOUILLOU (chargé de mission Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse) en présence d'acteurs des deux reconnaissances du territoire, d'élus et de représentants d'institution. Thématiques abordées :

- Deux patrimoines immatériels ayant façonné le paysage du territoire ;
- La culture des plantes à parfum sur restanques ;
- Échanges sur les deux filières : professionnalisation, pénibilité, formation, financement...

► **Dimanche 9 mars : Vence – Coursegoules**

Visite et chantier d'initiation – sur inscription.

• **« Rendez-vous du Parc – « Passeurs de pierres » :** Chantier d'initiation à la restauration des restanques à Vence.

• **« À la découverte du patrimoine en pierre sèche de Coursegoules :** Balade commentée vers l'ensemble agropastoral de Saint-Bernard ».

En accès libre du 5 mars au 30 avril à Grasse : [Exposition photo au Square du Clavecin](#).

« Savoir-faire liés au parfum et à l'art de la construction en pierre sèche : deux patrimoines vivants reconnus par l'UNESCO ».

